

# Parlons bien, parlons cash

Quelle place pour l'argent liquide au XXI<sup>e</sup> siècle ?

*Cette étude a été réalisée en partenariat avec*



Les membres d'USP Valeurs : Espace Valeurs – Ferrari France – GAB Services – Hubing France – Keepway – Loomis France – Réunion Monetic – Réunional – Tahiti Valeurs – Transbank – Transfom

# Table des matières

<b>Remerciements</b>	<b>2</b>
<b>À propos de l’auteur</b>	<b>3</b>
<b>À propos de l’Institut Sapiens</b>	<b>4</b>
<b>À propos d’USP Valeurs</b>	<b>5</b>
<b>Introduction</b>	<b>6</b>
<b>Première partie. Des espèces en voie de disparition ?</b>	<b>8</b>
1.1 Un moribond... plutôt bien portant	<b>8</b>
1.2 Le cash encore plébiscité dans la zone euro	<b>10</b>
1.3 Et la Suède ?	<b>15</b>
1.4 Un cash solide mais pas indéboulonnable	<b>16</b>
<b>Deuxième partie. Cash et idées reçues</b>	<b>19</b>
2.1 Le cash, moyen de paiement risqué ?	<b>19</b>
2.2 Le cash, vecteur privilégié des activités illégales ?	<b>21</b>
2.3 Le cash, un support coûteux ?	<b>26</b>
2.4 Le cash, un moyen de paiement obsolète ?	<b>30</b>
<b>Troisième partie. Le cash : un outil à préserver</b>	<b>35</b>
3.1 Cash et crises : une résilience inégalée	<b>35</b>
3.2 L’accès au cash : élément d’attractivité et enjeu d’égalité territoriale	<b>37</b>
3.3 Un facteur d’inclusion sociale	<b>39</b>
3.4 Espèces et liberté	<b>41</b>
<b>Conclusion</b>	<b>44</b>
<b>Sources</b>	<b>46</b>

# Remerciements

Nous tenons à remercier les personnalités suivantes, qui ont bien voulu nous apporter leur éclairage sur la place et le futur des espèces dans notre système monétaire :

Christian DE BOISSIEU – *Université Panthéon-Sorbonne*

Pierre GIMEL – *Vice-président du département de l'Isère*

Nathalie JANSON – *NEOMA Business School*

Thierry LEBEAUX – *Secrétaire général de l'ESTA*

Marc SCHWARTZ – *Président-directeur général de la Monnaie de Paris*

Cédric SZABO – *Président de l'Association des maires ruraux de France*

Michel TRESCH – *Président de Loomis France*

Toutes les idées exposées dans cette étude n'engagent que son auteur, de même que toutes les imprécisions factuelles qui ont pu s'y glisser ne sont que de son fait.

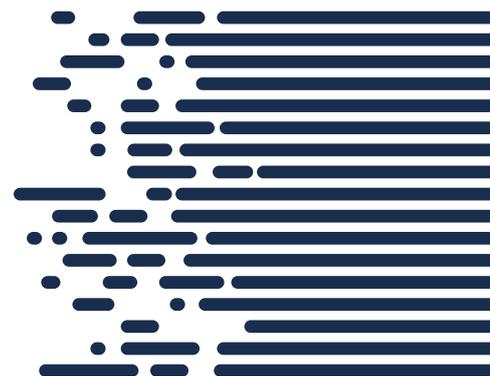
# À propos de l'auteur



## Olivier Babeau

Président fondateur de l'Institut Sapiens

Ancien élève de l'ENS de Cachan, diplômé de l'ESCP, agrégé d'économie et docteur en sciences de gestion, Olivier BABEAU est professeur à l'Université de Bordeaux. Il est notamment l'auteur de *L'Horreur politique* (Les Belles Lettres, 2017), *Éloge de l'hypocrisie* (Cerf, 2018) et *Le Nouveau Désordre numérique* (Buchet-Chastel, 2020). Il intervient régulièrement dans les médias pour décrypter l'actualité économique et politique.



# À propos de l'Institut Sapiens

L'Institut Sapiens est un organisme à but non lucratif dont l'objectif est de peser sur le débat économique et social. Il se veut le premier représentant d'une think-tech modernisant radicalement l'approche des think tanks traditionnels. Il souhaite innover par ses méthodes, son ancrage territorial et la diversité des intervenants qu'il mobilise, afin de mieux penser les enjeux vertigineux du siècle.

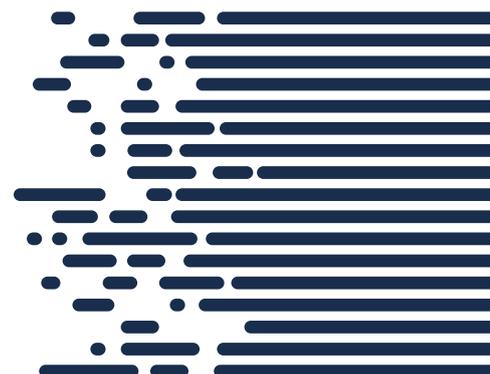
Sa vocation est triple :

**Décrypter** — l'Association aide à la prise de recul face à l'actualité afin d'être capable d'en comprendre les grandes questions. L'Institut Sapiens sera un centre de réflexion de pointe sur les grands enjeux économiques contemporains.

**Décloisonner et faire dialoguer** — l'Association veut mettre en relation des mondes professionnels trop souvent séparés : universitaires, membres de la sphère publique, praticiens de l'entreprise ou simples citoyens, ils doivent pouvoir se rencontrer pour réfléchir et dialoguer. Afin d'être réellement représentatifs de toutes les compétences et expériences, les groupes de travail associent systématiquement des personnes d'horizons professionnels divers (de l'ouvrier au dirigeant de société cotée) et peu important leur lieu de vie (Métropole, Outre-mer).

**Former** — Le XXI<sup>e</sup> siècle est le siècle de l'information ; il doit devenir pour l'individu celui du savoir. Comprendre le monde implique une capacité à faire un retour sur notre histoire, à connaître le mouvement millénaire des idées, à posséder ces Humanités dont l'importance est plus grande que jamais. Parce qu'il veut faire accéder à une compréhension du monde, l'Institut Sapiens se fixe aussi pour objectif de promouvoir cette culture générale sans laquelle demain plus personne ne pourra comprendre son environnement.

Plus d'informations sur [institutsapiens.fr](http://institutsapiens.fr)



# À propos d'USP Valeurs

L'USP Valeurs réunit des entreprises et des groupes d'entreprises exerçant des activités de sécurité privée spécifiquement dédiées à la logistique de flux fiduciaires, de métaux précieux, d'objets de valeurs, d'œuvre d'art, de technologie, etc. et, plus généralement, les opérateurs et logisticiens de biens nécessitant des mesures particulières de protection.

L'USP Valeurs a été créée avec des convictions communes :

- Notre domaine d'activité est une spécialité réglementée qui doit être réservée à des professionnels qualifiés agissant dans le respect de la loi.
- Nous assurons une mission de sécurité qui s'exerce le plus souvent sur la voie publique, en ce sens le comportement de nos collaborateurs doit être exemplaire.
- Le périmètre couvert par l'USP Valeurs n'est pas figé, il s'étend à de nouveaux domaines qu'il faut prendre en compte : objets d'art, timbres fiscaux, médicaments, brevets, etc. Notre rôle est de prendre en considération ces nouveaux sujets.
- Nous considérons notre activité comme une spécialité dans un domaine plus large, la sécurité privée et notre complémentarité avec les entreprises du secteur est naturelle et souvent fructueuse. Nous attendons beaucoup de la mise en commun de nos travaux.
- Les pouvoirs publics recherchent des partenaires, acteurs de la sécurité privée, pour externaliser certaines activités. Nous sommes dans notre rôle en proposant des solutions et en créant les conditions du dialogue.

Les membres d'USP Valeurs: Espace Valeurs – Ferrari France – GAB Services – Hubing France – Keepway – Loomis France – Réunion Monetic – Réunion – Tahiti Valeurs – Transbank – Transfom.



## Introduction

C'est une petite musique qui se fait obsédante depuis quelques années : les espèces seraient un outil désormais obsolète et les jours du cash seraient comptés. Face à la concurrence toujours plus féroce de la carte bancaire ou encore à l'essor de nouvelles solutions de paiement, le cash serait irrémédiablement en perte de vitesse.

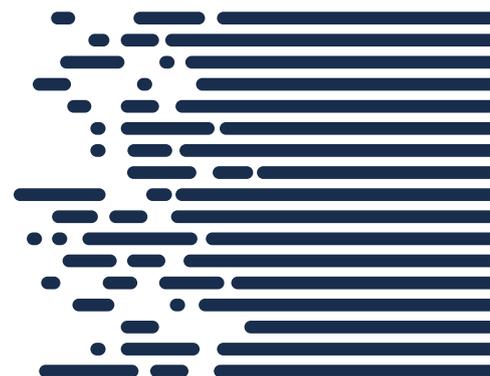
Au demeurant, pourquoi pleurer pièces et billets, ces reliques d'un autre temps ? Comme la vapeur a cédé la place à l'électricité, quoi de plus naturel que de voir disparaître des supports révolus à l'ère du tout numérique ? Un paiement en remplace un autre : c'est la marche incontestable du progrès technologique.

Cette évolution serait d'autant plus souhaitable que les espèces, non contentes de coûter un argent fou, protègent des pratiques condamnables ! La fraude fiscale et sociale ? Le blanchiment d'argent ? C'est la faute du cash et de sa maudite absence de traçabilité ! Avec la monnaie fiduciaire, disparaîtraient également tous les risques – vol, fausse monnaie et même transmission de maladies – associés aux espèces. Au fond, pour les partisans d'une société sans cash, ce ne serait pas seulement le triomphe naturel de la technologie mais celui du bien et de la vertu.

Nous forçons bien sûr le trait. Mais force est de reconnaître que des voix nombreuses prédisent à court ou moyen terme la disparition des espèces et l'avènement d'une société *cashless*. On ne se contente pas de nous présenter cette évolution comme un avenir inéluctable : on se félicite bien souvent de voir disparaître un objet obsolète.

La question du cash est-elle donc définitivement tranchée ? Pas si sûr. Outre que le cash montre encore une vigueur qui doit interroger sur la pertinence de ses avis de décès, rien n'interdit de considérer les nouveaux moyens de paiement et les espèces comme des outils complémentaires. De fait, les espèces possèdent des caractéristiques que ne réunit aucune alternative de paiement. Surtout, il serait regrettable de ne considérer le cash que sous un aspect technique : la capacité à payer en espèces est aussi une question sociale et politique. Le cash n'est pas seulement un moyen de paiement inclusif, mais également un des derniers espaces de liberté dont disposent tous les individus.

Dans les pages qui suivent, nous avons souhaité explorer en profondeur ce dossier du cash, en nous intéressant certes principalement à la situation des espèces en France mais en apportant également un éclairage européen sur cette question. Si la disparition des espèces va pour certains dans le sens de l'Histoire, nous verrons que la monnaie fiduciaire est encore plébiscitée par les habitants du vieux continent. Nous examinerons également les limites de certaines critiques adressées aux espèces, ainsi que les avantages objectifs qui devraient conduire chaque citoyen à militer pour une sauvegarde du cash.





## Première partie. Des espèces en voie de disparition ?

Nombreuses sont les voix qui s'élèvent pour prophétiser la disparition inéluctable des espèces et notre entrée dans un monde *cashless*. La messe (de requiem) est-elle donc vraiment dite ? En vérité, il faut se méfier des illusions d'optique et des effets d'annonce : loin du déclin auquel on l'entend souvent condamner, de multiples faits indiquent au contraire que le cash bouge encore.

### 1.1 Un moribond.. plutôt bien portant

Pour prouver le déclin irrémédiable du cash, les partisans ou les simples annonceurs de la société *cashless* ont beau jeu de citer la part toujours réduite des espèces dans la masse globale des paiements (que ce soit en volume ou en valeur). Et nombreuses sont les personnes prêtes à les croire : après tout, n'est-il pas vrai que nous utilisons très régulièrement des moyens de paiement relativement récents, comme le sans-contact ou des paiements par *smartphones* ?

Cette intuition largement partagée est battue en brèche par les faits. Si les espèces sont en perte de vitesse, comment expliquer que le volume des euros en circulation soit aujourd'hui à son plus haut ?

Depuis 2002, loin de décroître, la valeur totale des pièces et billets circulant dans la zone euro a été multipliée par six, pour atteindre plus de 1 400 milliards. Le montant des espèces en circulation dans la zone euro n'augmente pas seulement en termes absolus mais également en pourcentage du PIB, avec une multiplication par 2,5 entre 2002 et 2019. Un mouvement similaire est observable pour les dollars en circulation aux États-Unis.

Un autre indice témoigne de la résistance du cash : l'évolution de la part de la monnaie fiduciaire (principalement sous forme de billets) dans la masse monétaire globale. Dans la zone euro, contrairement à ce que donnent à croire les discours sur la disparition du cash, les espèces ne sont pas en déclin : alors que le cash représentait 10,86 % de la masse monétaire totale (ou M3) en 1980, cette part s'établit actuellement à 10,65 %. La figure 1 montre même que le cash a eu une croissance supérieure aux encours de M3 dans la zone euro.

**Figure 1 - Variation des volumes de cash et de la masse monétaire globale (M3) au sein de la zone euro**

	Volume de cash	Volume de M3
Δ [2019; 2020]	+10,5 %	+9,8 %
Δ [2010; 2020]	+69 %	+53 %
Δ [2000; 2020]	+191 %	+93 %

Source. Banque centrale européenne / Calculs. Institut Sapiens

En réalité, comme le rappelle Marc Schwartz, président-directeur général de la Monnaie de Paris, en paraphrasant une citation de Mark Twain : « Les rumeurs sur la mort du cash ont été grandement exagérées ». Il est normal que le cash cède de ses parts à de nouvelles solutions de paiement : carte sans contact, paiement par *smartphone*, etc. Dans un monde où la monnaie fiduciaire est concurrencée, après une période de domination presque hégémonique, les autres options de paiement s'installent nécessairement au détriment de la part globale du cash.

Attention à ne pas être dupes des discours tenus par les promoteurs des nouvelles technologies de paiement. Il est bien naturel que les intérêts des divers acteurs des paiements s'expriment et que chacun fasse valoir sa position. En revanche, on aurait tort de prendre pour argent comptant tous les arguments déployés pour appeler au remplacement des espèces par des solutions alternatives. S'il est vrai que le paiement sans contact permet une vitesse légèrement plus grande dans les transactions, par exemple, nous aurons l'occasion de voir dans la seconde partie de cette étude combien certaines attaques récurrentes contre le cash (comme par exemple l'idée que les billets seraient le support privilégié des activités criminelles) sont en réalité de fausses évidences.

Surtout, rien ne permet de donner foi au récit téléologique selon lequel la monnaie fiduciaire serait *nécessairement* condamnée par l'apparition de solutions technologiques qui la rendraient obsolète, à l'idée que le cash est *destiné* à disparaître pour respecter le sens de l'histoire. Une telle vision a le défaut de ne voir que la concurrence entre moyens de paiement, qui plus est en termes d'une lutte pour la survie où les espèces joueraient un peu le rôle de Neandertal face à Sapiens. Elle occulte la complémentarité des moyens de paiements : un même individu peut tout à fait utiliser tour à tour des espèces, un chèque, un virement en ligne, une carte sans contact et une application de paiement par téléphone.

En vérité, aucune option de paiement ne possède l'intégralité des caractéristiques de la monnaie fiduciaire. Aucun autre moyen de paiement ne peut donc prétendre se substituer à la monnaie fiduciaire dans tous ses aspects<sup>1</sup>. Le cash est à la fois universel, facile à utiliser, gratuit pour son utilisateur et son bénéficiaire, résilient (dans la mesure où il n'est pas à la merci de pannes informatiques ou de cyber-attaques). Comme seul cours légal, le cash est également accepté partout et possède un pouvoir libérateur immédiat. Enfin, les espèces sont un moyen de paiement inclusif, utilisable par tous, y compris les personnes sans accès aux nouvelles technologies ou sans compte bancaire.

## 1.2 Le cash encore plébiscité dans la zone euro

Si de nombreuses données sont disponibles sur l'usage du cash à travers le monde<sup>2</sup>, le présent rapport s'intéressera avant toute chose aux comportements de paiements sur le continent européen, et plus particulièrement dans la zone euro. Ces comportements ont en effet été l'objet de deux importantes enquêtes, menées par la

---

1 World Cash Report 2018, p. 21.

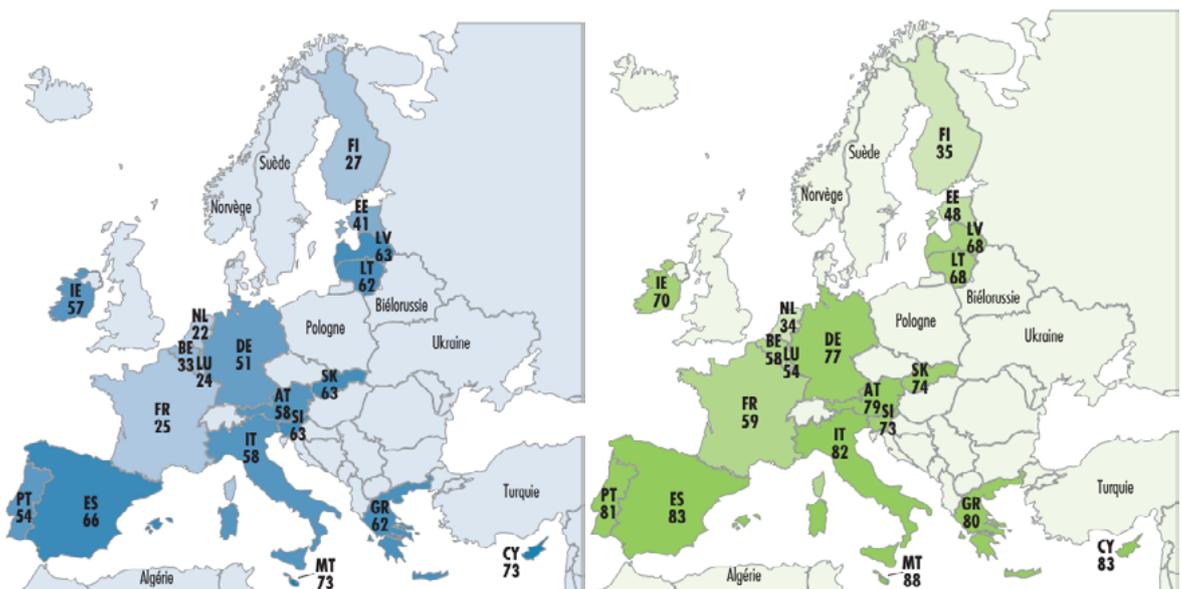
2 On pourra notamment consulter le World Cash Report 2018.

BCE : l'enquête SUCH<sup>3</sup> en 2016 et l'enquête SPACE<sup>4</sup> en 2019, toutes deux basées sur la méthode des journaux de paiement.<sup>5</sup>

Il n'est pas ici question de rentrer dans le détail de ces volumineuses études, mais simplement d'en rapporter les principaux enseignements pour la France et la zone euro.<sup>6</sup>

Le premier fait mis en évidence par l'enquête SPACE de 2019, et qui apparaissait déjà dans l'enquête SPACE de 2016, est la grande variété des niveaux d'usage du cash à travers la zone euro, comme permettent de le visualiser les cartes 1 et 2. Si les espèces représentent moins de 40 % des paiements en Finlande ou aux Pays-Bas, ils pèsent toujours plus de 75 % dans tous les pays du Sud de l'Europe mais aussi en Allemagne ou en Autriche.

### Cartes 1 et 2. Part du cash dans les transactions en 2019, en volume et en valeur



Source. BCE : enquête SPACE (2019)

3 SUCH : Study on the Use of Cash by Households.

4 SPACE : Study on the Payment Attitudes of Consumers in the Euro area.

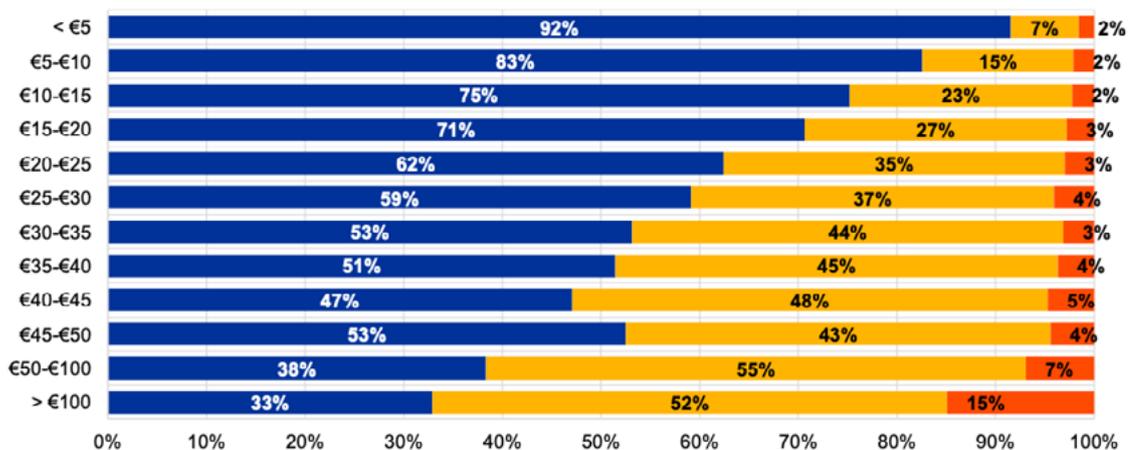
5 La méthode des journaux de paiements consiste à demander aux personnes interrogées de tenir un registre de leurs achats et du mode de paiement associé sur une ou plusieurs journées. Au-delà de ce point commun, il faut cependant noter quelques différences méthodologiques entre les deux études, visant à rendre les données récoltées plus exactes et plus fiables. Ainsi, là où SUCH ne prenait en compte que les transactions dans les commerces (POS), SPACE leur adjoint notamment les transactions de particulier à particulier (P2P).

6 Pour un développement plus précis sur le cas français, on consultera la synthèse de l'enquête SPACE publiée par la Banque de France : « Les espèces, malgré leur repli, restent le moyen de paiement privilégié des Français », *Bulletin de la Banque de France*, n° 232/4, novembre/décembre 2020.

En tout état de cause, indépendamment de ces variations entre pays, le cash reste le premier moyen de paiement non seulement dans la zone euro prise dans son ensemble mais dans la majorité des pays qui la composent. En moyenne, les paiements en espèces représentent 73 % en volume et 48 % en valeur (soit toujours plus que les cartes, qui se placent à 41 % en valeur). Même en France, qui se place sous la moyenne de la zone euro avec 59 % du volume des transactions, le cash reste le moyen de paiement dominant pour les achats en magasins et les transactions de particulier à particulier.

Assez logiquement, les espèces sont avant tout utilisées pour des achats du quotidien et des paiements de valeur relativement faible. Plus le montant du paiement est faible, plus les consommateurs sont susceptibles de payer en cash. Dans les pays de la zone euro, le paiement en espèces domine nettement sous les 40 euros. Le paiement moyen en espèces est de 12,5 euros en France.

**Figure 2. Part du cash dans le nombre de transactions (POS et P2P) selon le montant du paiement, dans la zone euro en 2019**

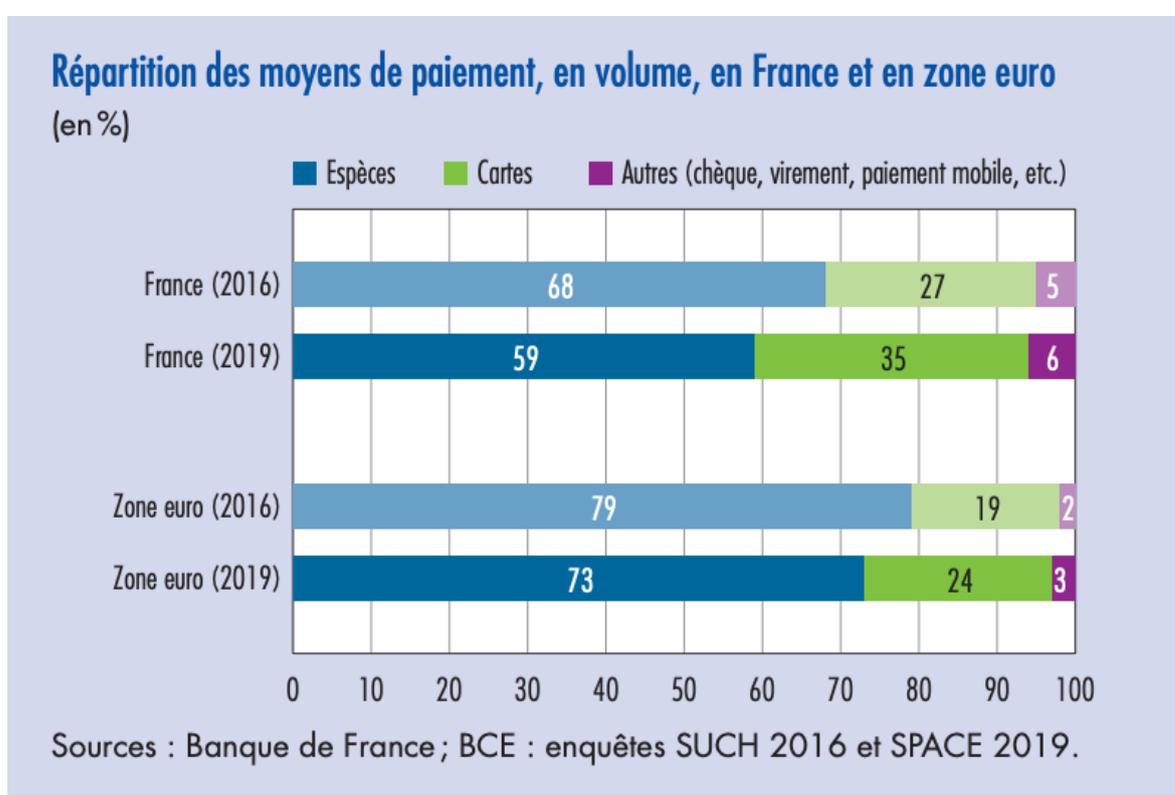


Source. BCE : enquête SPACE (2019). La part du cash est en bleu ; celle des cartes en jaune ; les autres paiements (chèques, paiements par smartphones, etc.) en orange.

Un des autres enseignements de SPACE porte sur le niveau de thésaurisation pratiqué sous la forme des espèces. Sur ce plan, il semble que les Français se placent nettement sous la moyenne européenne. Les Français ont en moyenne 45 euros dans leur portefeuille en début de journée (contre 76 euros pour la zone euro) et seuls 25 % des Français déclarent posséder une réserve d'espèces, soit le pourcentage le plus bas de la zone euro (où la moyenne est de 34 % dans la zone euro). Pour autant, les sommes ainsi thésaurisées sous forme de cash peuvent représenter des montants importants.

Au-delà de la photographie donnée par l'enquête SPACE en 2019, qui montre la résilience du cash à travers le continent, il est intéressant d'étudier la tendance entre les études de 2016 et 2019, qui est celle d'une baisse de la part du cash en volume et en valeur (même si les espèces se maintiennent à un haut niveau, comme nous l'avons vu). Il faut également noter que cette tendance s'est accentuée en 2020 sous l'effet des craintes sanitaires (voir encadré 1).

**Figure 3. Évolution de la part du cash en volume des transactions entre les enquêtes SUCH (2016) et SPACE (2019) en France et dans la zone euro**



### Encadré 1. Le cash, victime de la crise sanitaire

En complément des résultats de SPACE, la BCE a souhaité mesurer rapidement, par une enquête nécessairement plus brève, les effets de la crise sanitaire sur les habitudes de paiements des citoyens de la zone euro. Ce sondage, nommé Impact (pour *Impact of the Pandemic on Cash Trends*) a été réalisé en juillet 2020 et prend pour base le dernier paiement effectué par les personnes interrogées.<sup>7</sup>

Sans surprise, il ressort de ce travail que l'utilisation des espèces a décliné pendant la crise sanitaire, au profit des paiements sans contact. Ainsi, 39 % des Français disent utiliser moins souvent les espèces depuis le début de la pandémie et 49 % d'entre eux déclarent utiliser davantage le paiement sans contact (contre 40 % pour les citoyens de la zone euro, dans les deux cas). Parmi les personnes ayant déclaré utiliser moins les espèces, une importante proportion (86 %) envisage de conserver ces nouvelles habitudes de paiement.

Si la première raison invoquée pour expliquer un moindre usage du liquide est le fait que le paiement sans contact ait été simplifié (quasi disparition du seuil de paiement par carte et hausse du plafond du paiement sans contact à 50 euros), les craintes liées à la possible transmission du virus ont aussi joué leur rôle : 38 % des personnes interrogées déclarent craindre une infection via les pièces et billets ; et 33 % via un contact avec le personnel en caisse.

On enregistre donc une légère baisse de la part du cash dans l'ensemble des paiements entre les enquêtes SUCH et SPACE. Pour autant, le liquide est encore le moyen de paiement le plus utilisé dans la zone euro, y compris en France – où nous utilisons moins les espèces que dans la moyenne européenne. Nous sommes donc loin du tableau d'un cash obsolète et tombé en déshérence qui nous est régulièrement peint. En dépit de la tendance à la baisse observée entre les deux enquêtes, il n'existe pas de raison de croire le cash menacé à court ou moyen terme dans la zone euro.

---

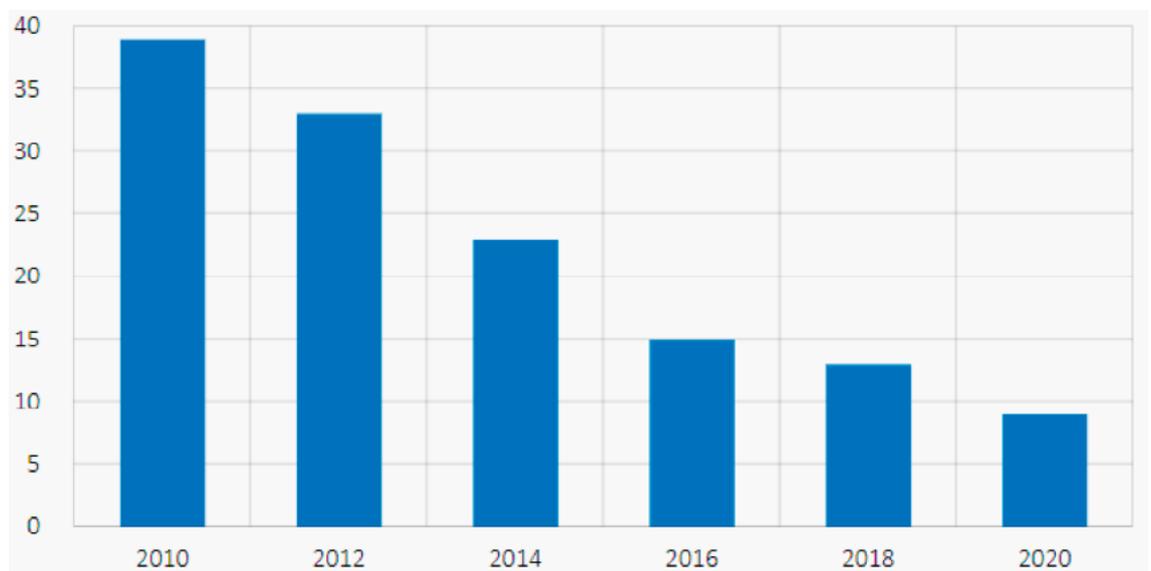
<sup>7</sup> Pour une présentation plus complète des résultats de ce sondage Impact, on consultera l'enquête SPACE, pp. 21-24.

### 1.3 Et la Suède ?

Pour qui entend étudier la place de la monnaie fiduciaire sur le continent européen, il est évidemment impossible de ne pas évoquer le cas suédois, qui pousse le plus loin des tendances observables dans les autres pays nordiques.

La Suède est ce qui s'approche aujourd'hui le plus d'une société *cashless* en Europe. En un petit nombre d'années, la part des espèces dans la globalité des paiements n'a cessé de chuter. Le cash en circulation en Suède pèse seulement 1 % du PIB suédois (quand ce ratio est de 10 % dans la zone euro). Avec son voisin norvégien, la Suède est le seul pays où le cash diminue en volume. Cette évolution reflète des changements d'habitudes majeurs. Selon les enquêtes de la Banque de Suède (Sveriges Riksbank), la proportion des Suédois à avoir réalisé leur dernière transaction en espèces est passée de 39 % en 2010 à 9 % en 2020 (figure 5).<sup>8</sup> De façon plus anecdotique mais aussi révélatrice, les enfants suédois ne sont que 16 % à recevoir régulièrement de l'argent physique : même l'argent de poche a pris le tournant du numérique, grâce à une application permettant de le gérer par smartphone.<sup>9</sup>

**Figure 4. Pourcentage des Suédois ayant réalisé leur dernier achat en cash**



Source. Riksbank

<sup>8</sup> Voir l'étude *Payments in Sweden 2020*, disponible en ligne sur le site de la Riksbank : <https://www.riksbank.se/en-gb/payments--cash/payments-in-sweden/>

<sup>9</sup> « Sweden's World Record in Cashlessness Reveals Hidden Risks », *Bloomberg*, 12 septembre 2020.

Plusieurs facteurs ont pu jouer dans cette disparition progressive du cash : on avance pêle-mêle la confiance des Suédois dans leur système financier ; leur disposition à se saisir des nouvelles technologies ; la très bonne couverture internet du territoire suédois ; la culture de coopération des banques suédoises, qui leur a permis de mettre en place la solution de paiement *Swish* (paiement par une application mobile, adoptée par une part croissante de la population). Force est d'ailleurs de constater que le développement de solutions de paiement innovantes répond à une véritable demande des consommateurs.

Le déclin du cash ne va cependant pas sans heurts. Même si ce mouvement regroupe des acteurs assez disparates, le *Kontantupproret* (qui peut se traduire par « rébellion en faveur du liquide ») plaide depuis 2016 pour une protection du cash, en faisant valoir que les paiements électroniques excluent de fait certaines parties de la population : personnes âgées moins enclines à se saisir des solutions technologiques, ultra-ruraux ou encore immigrants. Les arguments de ce « mouvement » ont d'ailleurs trouvé une certaine résonance dans l'opinion publique suédoise.

De façon plus frappante, les autorités suédoises sont elles-mêmes sensibles aux risques posés par une disparition du cash. Une loi votée le 1er janvier 2020 oblige les banques, qui ont fortement réduit les possibilités de retrait pour les usagers, à assurer un certain niveau d'approvisionnement en liquide à travers le pays.

La Riksbank insiste elle-même sur la nécessité de préserver un niveau de cash suffisant pour répondre à une défaillance des systèmes informatiques ou une cyber-attaque.<sup>10</sup> Elle reconnaît également l'importance de la liberté de choix dans le mode de paiement et la dépendance de certaines parties de la population par rapport au cash. Ce sont aussi ces préoccupations qui ont conduit la Riksbank à travailler sur un projet de couronne numérique (*e-krona*), qui serait une sorte de cash numérique, même s'il est encore difficile, comme pour toutes les monnaies de banque centrale numérique (MNBC) en développement à travers le monde, de comprendre exactement la façon dont fonctionneraient ces nouveaux supports monétaires.

#### 1.4 Un cash solide mais pas indéboulonnable

L'attachement de la Riksbank suédoise à la préservation du cash est largement partagé au sein de la zone euro. Dans une communication datée de septembre 2020, la Commission européenne a ainsi réaffirmé sa volonté de maintenir l'accessibilité de la monnaie de banque centrale (c'est-à-dire de la monnaie fiduciaire, pièces et

---

<sup>10</sup> Voir le discours du gouverneur de la Banque de Suède, Stefan Ingves, *Payment System of Today and Tomorrow*, 5 novembre 2019.

billets) aux citoyens européens.<sup>11</sup> La Banque centrale européenne a récemment adopté une Stratégie 2030 qui vise entre autres à préserver les billets, en garantissant leur disponibilité et leur acceptabilité, et réaffirme son attachement aux espèces comme « seule forme de monnaie publique à laquelle les citoyens de la zone euro ont un accès direct, ce qui assure autonomie, respect de la vie privée et inclusion sociale ». <sup>12</sup> Christine Lagarde a également précisé qu'un euro numérique – dont le développement est un chantier majeur de la BCE – n'avait pas vocation à remplacer le cash mais coexisterait avec lui.<sup>13</sup>

Au-delà de ces déclarations, qui montrent bien que le discours *cashless* trouve un écho pour le moins modéré chez les responsables monétaires nationaux et européens, il est difficile d'imaginer un scénario qui verrait une disparition décrétée du cash. L'existence des espèces est en effet un facteur de confiance non négligeable dans le système financier. « Si un État quelconque décidait de supprimer les espèces pour avoir une monnaie strictement numérique, on assisterait vraisemblablement à une ruée vers les banques pour récupérer les dépôts », estime Thierry Lebeaux, secrétaire général de l'ESTA.

Domination du cash dans les habitudes de paiement dans la zone euro, rôle du liquide dans la confiance envers le système bancaire, attachement des autorités européennes à la sauvegarde du cash : est-ce à dire que les espèces ne sont en aucun cas menacées et que toute inquiétude est superflue ? Bien que la monnaie fiduciaire semble dans l'immédiat à l'abri, son effacement reste possible.

Si les arguments portés par les contempteurs du cash ne sont pas tous convaincants, il faut en revanche prendre très au sérieux leur volonté de faire disparaître les espèces au profit de nouvelles solutions de paiements. Les anti-cash forment un mouvement structuré, qui réunit des acteurs privés et publics puissants : la *Better than Cash Alliance* associe ainsi des géants du paiement électronique, mais aussi des gouvernements et des agences internationales. Par ailleurs, si les autorités bancaires en Europe se prononcent aujourd'hui pour un maintien du cash, rien ne garantit les espèces contre un changement de discours à moyen ou long terme. Enfin, des mesures techniques peuvent fort aisément venir fragiliser la position du cash, en en décourageant l'usage.

---

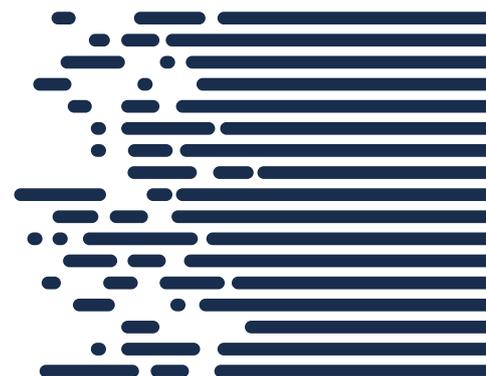
11 Communication de la Commission européenne sur une stratégie en matière de paiements de détail pour l'Union européenne, 24 septembre 2020. Voir en particulier la section 7, « Maintenir la disponibilité de la monnaie de banque centrale ».

12 Voir la page consacrée à la stratégie fiduciaire de l'Eurosystème, sur le site de la Banque centrale européenne : [https://www.ecb.europa.eu/euro/cash\\_strategy/html/index.fr.html](https://www.ecb.europa.eu/euro/cash_strategy/html/index.fr.html)

13 Voir notamment l'avant-propos de Christine Lagarde dans le *Report on a digital euro*, publié par la CBE en octobre 2020 : « A digital euro would be introduced alongside cash, it would not replace it. »

La gestion du cash est une activité de volume, pour laquelle il est nécessaire qu'une masse critique de billets soit en circulation. Une masse très basse poserait des problèmes structurels de gestion du cash et exigerait sans doute une intervention législative (comme en Suède) pour protéger la présence des espèces. Sans parler de l'action des grands organismes qui ont tout intérêt à voir se réduire la part du cash, comme les géants du paiement par carte Visa et Mastercard, le cash peut aussi être menacé par des évolutions d'usage (par exemple, si la carte fait durablement concurrence au cash sur le règlement des petits montants, comme c'est le cas depuis le début de la pandémie). Au-delà de ses caractéristiques uniques, un des grands arguments en faveur du cash est qu'il est encore plébiscité par les consommateurs. Un changement massif dans les habitudes conduirait nécessairement à une réévaluation de son rôle.

On comprend donc l'importance de défendre le cash en réfutant les idées reçues et les arguments parfois peu convaincants que mettent en avant ses détracteurs, et en revenant plus longuement sur les avantages spécifiques de la monnaie fiduciaire.





## Deuxième partie. Cash et idées reçues

### 2.1 Le cash, moyen de paiement risqué ?

Deux éléments méritent ici d'être abordés : la question de la sécurité du cash du point de vue de ses utilisateurs ; et la crainte, plus récente, d'un risque sanitaire lié à la circulation des pièces et des billets.

#### *Le cash, plus risqué que les autres moyens de paiement ?*

Le cash est parfois pointé du doigt pour différents risques usagers qui lui sont associés : risque d'agression et de vol, notamment pour les commerçants détenant du liquide dans leur magasin ou devant le transporter à la banque ; risque de perte ; ou encore risque de recevoir un faux-billet ; etc.

Pour répondre d'abord à ce dernier point, il faut noter que les beaux jours de la fausse monnaie sont révolus. Il n'est pas seulement bien plus difficile de faire circuler de faux billets, tant grâce à la multiplication des détecteurs en magasins que par la simple présence

de signes de sécurité simplifiant leur repérage.<sup>14</sup> Les billets sont aussi infiniment plus difficiles à falsifier, en raison de l'évolution des technologies de protection. Les billets en euros sont parmi les plus fiables au monde : en moyenne, seul un billet sur 33 000 est contrefait.<sup>15</sup> Le nombre de faux billets saisis et retirés de la circulation (principalement des coupures de 20 et 50 euros) diminue alors même que le volume d'euros en circulation augmente.<sup>16</sup>

Par ailleurs, si le caractère physique du cash crée des risques que ne possèdent naturellement pas les solutions de paiement alternatives, le raisonnement peut être inversé : par nature, les espèces ne sont pas exposées aux mêmes risques que les paiements électroniques ou en ligne, au piratage de compte ou encore aux arnaques CNP (carte-non-présente). Les cartes de paiement sans contact sont facilement « volables » : il suffit de passer un terminal devant le portefeuille ou la veste de la cible pour lui soustraire discrètement son argent, sans que personne ne s'en rende compte.<sup>17</sup> À la simplicité des paiements sans contact, dont le plafond est désormais de 50 euros, répond également une plus faible sécurité – point moins volontiers mis en avant par ses promoteurs.

Il ne s'agit pas ici de faire preuve d'une rétivité technologique de principe, mais bien de souligner le risque inverse : celui de croire par un optimisme technologique de principe que toute nouvelle solution, parée de toutes les vertus, serait nécessairement plus sûre qu'un cash aux risques identifiés car familiers (et dont on oublie volontiers qu'il est aussi un produit hautement technologique).

### *Un risque sanitaire ?*

Comme nous avons eu l'occasion de l'évoquer, on a pu observer des changements de comportement liés à des craintes sanitaires depuis le début de la pandémie mondiale (cf. encadré 1). 40 % des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête « Impact », menée par la BCE au mois de juillet 2020, affirment utiliser moins de cash. Si la majorité du panel consulté dit ne pas craindre une infection via les espèces, 45 % des sondés expriment des craintes sanitaires. Les résultats de cette perception se traduisent également aux distributeurs : durant

---

14 Les signes de sécurité TRI (toucher, regarder, incliner) sont notamment décrits ici : <https://www.ecb.europa.eu/euro/banknotes/security/html/index.fr.html>

15 « Les billets en bref », L'Eco en bref, décembre 2018. Consultable en ligne : [https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/817135\\_fiche\\_billets\\_en\\_euros.pdf](https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/817135_fiche_billets_en_euros.pdf)

16 Pour un point sur la circulation de faux billets en 2019, voir les informations diffusées par la Banque de France : [https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/ecb.pr190726.fr\\_.pdf](https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/ecb.pr190726.fr_.pdf)

17 Voir, par exemple, parmi les nombreuses évocations de ces questions de sécurité dans les médias : <https://www.lci.fr/conso-argent/paiement-sans-contact-cb-smartphone-montre-les-piratages-se-multiplient-quels-recours-en-cas-de-fraude-2158452.html>

le premier confinement, les retraits réalisés auprès des DAB ont baissé de 60 % par rapport à la même période en 2019 (la chute a été de 76 % à Paris).<sup>18</sup>

De façon plus préoccupante, 25 % des Français interrogés dans le cadre de l'étude Impact indiquent avoir expérimenté au moins un refus de paiement en espèces pendant la pandémie, quand bien même la qualité de cours légal des espèces impose leur acceptation par tous, et donc par les commerçants.<sup>19</sup>

Si l'on peut tout à fait comprendre le réflexe qui pousse à associer espèces et possible transmission (surtout dans un contexte où les autorités sanitaires appellent à limiter les contacts), les études commandées par les autorités bancaires française et européenne n'ont pas permis de mettre en évidence un caractère particulièrement contagieux des billets ou des pièces. Comme le note la Banque de France : « Les analyses confiées depuis le début de la pandémie à des laboratoires européens de référence ont confirmé que les espèces ne présentaient pas de risques particuliers d'infection par rapport aux autres surfaces du quotidien. En comparant le comportement du virus sur différents types de surfaces, il est même apparu que le virus pouvait survivre dix à cent fois plus longtemps sur de l'acier inoxydable (une poignée de porte par exemple) que sur un billet. D'autres analyses ont montré que les virus se propagent plus difficilement sur des surfaces poreuses comme celle des billets que sur des surfaces lisses comme le plastique. Les pièces de monnaie contiennent, quant à elles, des proportions élevées de cuivre, métal présentant des qualités virucides et bactéricides. »<sup>20</sup>

À condition de respecter les recommandations sanitaires sur les gestes barrières (ne pas se toucher le visage ou se laver régulièrement les mains), le risque de transmission du virus par les espèces est insignifiant.<sup>21</sup>

## 2.2 Le cash, vecteur privilégié des activités illégales ?

La question du lien entre illégalité et espèces est un des arguments massues des adversaires du cash. La non-traçabilité de la monnaie fiduciaire en ferait naturellement un support de prédilection pour

---

18 Source : Syndicat national de la banque et du crédit et GIE Carte bancaire.

19 Les cas de refus légitime sont strictement limités : paiement en devises étrangères ; billets en mauvais état ; billets ou pièces manifestement faux ; nombre de pièces supérieur à 50 ; incapacité à rendre la monnaie (le payeur est tenu de faire l'appoint) ; raisons d'ordre public ou raisons techniques (les commerçants en horaires de nuit peuvent par exemple refuser les espèces par mesure de sécurité).

20 « Les espèces, malgré leur repli, restent le moyen de paiement privilégié des Français », *Bulletin de la Banque de France*, n° 232/4, novembre/décembre 2020, p. 6.

21 Rappelons par ailleurs que des solutions de paiement en cash mais sans contact existent : on peut ainsi trouver des caisses permettant de payer en espèce et de recevoir sa monnaie sans transmission de la main à la main, par exemple dans les boulangeries.

l'économie parallèle, depuis la pratique du travail non-déclaré au vaste monde des activités criminelles (corruption, blanchiment, financement du terrorisme, etc.). Cette association est pour beaucoup une évidence, un postulat inattaquable. Qui n'a pas en tête l'image d'Épinal de la valise de billets transportée par un criminel – une image d'ailleurs alimentée aussi bien par la fiction que par de véritables faits divers<sup>22</sup> ?

### *Un argument pour faire disparaître le cash ?*

Admettons dans un premier temps que le cash soit un vecteur privilégié des activités illégales – des pratiques d'évasion fiscale au financement du terrorisme. C'est notamment la conviction de l'économiste américain Kenneth Rogoff, à qui l'on doit un récent ouvrage<sup>23</sup> sur ce qu'il nomme la « malédiction du cash ». Il est important de le mentionner, dans la mesure où son argumentaire est souvent réduit à un plaidoyer pour la disparition de la monnaie fiduciaire.

Or, Rogoff ne plaide pas du tout pour une économie sans cash mais pour une réduction du cash. À ses yeux, s'il est illusoire de prétendre éliminer la criminalité en s'attaquant au cash, il est possible de compliquer la vie des criminels en encadrant mieux la circulation des espèces, *via* l'instauration de plafonds pour les règlements en cash (comme en France) ou la limitation des grosses coupures de façon à compliquer le déplacement de grosses sommes (motif qui a notamment conduit la BCE à ne plus imprimer de billets de 500 euros, sans supprimer la validité des billets existants). Selon Rogoff, les billets à grosse dénomination sont en effet avant tout utilisés comme support des activités criminelles.

Quoi que l'on puisse penser de l'efficacité de telles mesures de restriction dans l'usage du cash, il faut donc bien noter que la lutte contre la criminalité ne justifie pas aux yeux de Rogoff de négliger les avantages du cash (sa résilience, son inclusivité) ou de priver les citoyens de la liberté d'en faire un usage légal. Encadrement des espèces n'est pas suppression des espèces. Il serait d'ailleurs assez faible de vouloir interdire un moyen de paiement à tous, y compris aux citoyens respectueux de la loi, au prétexte de l'usage criminel que certains peuvent en faire – sans compter qu'on se priverait alors des avantages de la monnaie fiduciaire pour un effet (la réduction de la criminalité) qui n'est pas si évident.

---

22 On peut ainsi penser au cas de l'ancien ambassadeur de France en Irak et en Tunisie, Boris Boillon, appréhendé en 2013 à la gare du Nord avec une valise de 350 000 euros et 40 000 dollars en liquide.

23 Kenneth ROGOFF, *The Curse of Cash*, Princeton, Princeton University Press, 2016.

## Encadré 2. Des mesures de restriction déjà réelles

Dans de nombreux pays européens, les paiements en espèces sont soumis à des plafonds dans un certain nombre de cas, de façon à assurer un contrôle sur la circulation de grosses sommes en liquide. Parmi les arguments mis en avant pour justifier cet encadrement, figure la lutte contre les pratiques criminelles (notamment la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme<sup>24</sup>).

En France, les plafonds de paiements en espèces sont les suivants<sup>25</sup> :

**Paiement en espèces entre particuliers.** Non limité (mais un écrit est nécessaire au-delà de 1 500 euros pour prouver les versements).

**Règlement des impôts et taxes.** Il est possible de payer en espèces au guichet des centres des finances publiques, mais pas pour des sommes supérieures à 300 euros.

**Paiement à un professionnel.** Le plafond de paiement en espèces entre un particulier et un professionnel ou entre professionnels est de 1 000 euros.

**Versement d'un salaire.** Jusqu'à 1 500 euros par mois. Au-delà de cette somme, l'employeur doit obligatoirement payer par chèque barré (c'est-à-dire non encaissable en espèces) ou par virement bancaire.

**Transaction immobilière.** Les paiements effectués ou reçus par un notaire pour le règlement d'actes authentiques donnant lieu à publicité foncière (par exemple : achat d'un terrain ou d'un logement) peuvent s'effectuer en espèces si la transaction ne dépasse pas 3 000 €. Au-delà, ils doivent s'effectuer par virement.

### *Le cash, coupable incontestable ?*

Que des individus se servent du cash à des fins illégales ne fait guère de doute. Faut-il pour autant associer criminalité et espèces ? Pour ne prendre qu'un seul exemple marquant, sur les centaines

---

24 Si ces deux catégories sont souvent traitées de concert, les finalités et les formes de ces deux activités, ainsi que le volume des sommes en jeu, sont assez peu comparables. Les sommes employées pour le financement du terrorisme peuvent avoir une origine légale (c'est leur emploi qui pose problème) ; et à l'heure des attentats « low cost » (voiture bélier, attaque au couteau), il n'est pas certain que les mesures de plafonnement des paiements en espèces soient très efficaces à elles seules pour lutter contre cette menace. Voir Ursula DALINGHAUS, *Keeping Cash. Assessing the Arguments about Cash and Crime*, octobre 2019.

25 <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10999>

de milliards de fraude dévoilés par les *Panama papers*, la part jouée par le cash est négligeable. On peut évoquer trois questions : celle de l'ordre de grandeur de l'économie parallèle en cash ; celle de la domination supposée des espèces dans les pratiques criminelles ; celle de l'efficacité de mesures ciblant le cash de manière isolée.

Comme le rappelle une récente étude publiée par la Deutsche Bank, les activités illégales sont par nature difficiles à mesurer et les estimations proposées (qui mettent le poids de l'économie parallèle entre 2,4 % à 16 % du PIB allemand, par exemple) sont nécessairement à considérer avec précaution.<sup>26</sup> Certaines estimations macroéconomiques se basent sur le volume de cash en circulation et la part des grosses coupures dans la masse des billets (45 % de la valeur des billets en circulation provient des billets de 100 euros et plus) et tentent de calculer ce que ces valeurs seraient dans une économie où toutes les activités sont légales. Cependant, il faut se rappeler que 30 % des euros en circulation sont détenus hors de la zone euro (et ne peuvent donc pas en même temps alimenter l'économie parallèle domestique de la zone euro) et qu'il est tout à fait légal de se constituer un stock de cash<sup>27</sup>. On peut estimer naturellement que la taille de l'économie parallèle varie selon les pays, même dans le bloc européen, où corruption et informalité ont encore une place importante dans certains pays de l'Est. Pour un pays au profil similaire à la France, les auteurs de l'étude publiée par la Deutsche Bank proposent une fourchette de 60-75 milliards d'euros de versements liés à l'économie souterraine en Allemagne (autour de 2 % du PIB).

Surtout, au-delà de la question du montant des activités frauduleuses ou criminelles liées au cash, se pose celle de la place du cash dans les activités criminelles : on aurait tort de penser que la criminalité passe par le seul cash ou même avant tout par le cash.<sup>28</sup> On pense souvent que le cash est un outil privilégié en raison de son absence de traçabilité. Mais cette idée appelle plusieurs réserves. En premier lieu, le cash fournit lui aussi des données en matière criminelle, au niveau des distributeurs de billets : une fréquence de retrait ou des montants inhabituels sont souvent un signal permettant de déclencher une enquête. Le cash est ensuite volumineux, au-delà de certaines sommes et réclame un transport physique : pourquoi

---

26 Nikolaus BARTZSCH, Friedrich SCHNEIDER, Matthias UHL, *Cash Use in Germany. Macroeconomic estimates of the extent of illicit cash use in Germany*, juillet 2019, consultable en ligne sur le site de la Deutsche Bundesbank : <https://www.bundesbank.de/en/publications/reports/studies/cash-use-in-germany-814448>

27 Ce qui est le cas d'un citoyen de la zone euro sur trois, selon les résultats déjà évoqués de l'enquête SPACE (voir la section 1.2).

28 Pour une synthèse sur la pertinence des arguments sur les rapports entre crime et cash, voir : Ursula DALINGHAUS, *Keeping Cash. Assessing the Arguments about Cash and Crime*, octobre 2019, consultable sur le site de l'International Currency Association : <https://currencyassociation.org/article/keeping-cash/>

prendre le risque de transporter une valise de billets quand le numérique offre des solutions (monnaies virtuelles ou usages frauduleux du e-commerce, par exemple) permettant de transférer des fonds de façon tout aussi peu traçables et bien moins contraignantes ? Le transfert international de fonds électroniques, le transfert virtuel de valeur ou la fraude en ligne jouent désormais un rôle bien plus central que les espèces.<sup>29</sup>

Cibler isolément le cash comme support des activités criminelles, c'est croire que le problème de la criminalité se confond avec un outil monétaire, quand le cash n'est jamais qu'un instrument parmi d'autres. C'est aussi avoir une vision figée de l'activité criminelle, souvent caractérisée par son inventivité. En se focalisant sur le cash, on prend le risque de voir le problème se déplacer vers ces autres instruments (ce qui est déjà largement le cas) et vers des juridictions où les règles sont différentes.<sup>30</sup> Comme le résume Marc Schwartz : « C'est une illusion de penser qu'on empêchera le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en faisant disparaître le cash ; se livrer à des activités illégales est déjà plus facile par d'autres moyens, en exploitant les faiblesses de sécurité des moyens de paiement modernes. » Toute lutte contre la criminalité doit adopter une approche holistique, sans imputer au seul cash la responsabilité des pratiques illégales. Dans tous les cas, arguer de la lutte contre la criminalité pour appeler à une disparition du cash au seul profit de solutions électroniques est peu probant.

### *Et la petite fraude ?*

Pour les fraudes de petite ampleur, la nature du problème est différente. L'économie « grise », celle qui est prohibée mais tolérée et va du paiement en espèces sans facture d'un artisan au recrutement non déclaré d'un extra en restauration, est alimentée principalement par le cash. Loin de nous d'en faire ici la promotion, mais il ne faut pas occulter le rôle social de ce pan de l'activité économique. La crise du COVID 19, en mettant à l'arrêt de nombreux secteurs économiques régulièrement pointés du doigt pour des pratiques de travail au noir (restauration ou bâtiment, par exemple) ou de non-déclarations de revenus supplémentaires en cash (comme les pourboires) a mis en avant l'importance de ces petits boulots payés en espèces, de la main à la main, pour la survie de nombreux ménages. Sans cautionner ces pratiques, il importe de prendre en compte cet élément de fragilité sociale.

---

<sup>29</sup> Voir Santiago CARBO-VALVERDE et Francisco RODRIGUEZ-FERNANDEZ, *Fraud in electronic payments : taxonomy, estimation, and projections*, avril 2020, consultable en ligne sur le site de l'International Security Ligue : [https://www.security-ligue.org/fileadmin/user\\_upload/FraudStudyApril\\_2020.pdf](https://www.security-ligue.org/fileadmin/user_upload/FraudStudyApril_2020.pdf)

<sup>30</sup> Si une disparition des euros en espèces se produisait, on peut aussi penser que les activités en cash pourraient s'effectuer dans d'autres devises circulant encore en liquide.

## 2.3 Le cash, un support coûteux ?

Qu'en est-il du coût d'utilisation du cash ? Une analyse des coûts d'utilisation par secteurs permet de comprendre un peu mieux l'intérêt structurel de vouloir conserver ou non un accès aux espèces.

### *Pour les usagers*

L'utilisation du cash est théoriquement gratuite pour les consommateurs (hormis les éventuels frais bancaires liés à la carte bleue, bien entendu). En France, lorsqu'un détenteur de carte effectue un retrait dans un distributeur automatique de billets (DAB), il n'acquiesce pas de commission à proprement parler – à condition du moins d'effectuer son retrait dans la banque où son compte est logé. Dans le cas contraire, sa banque sera dans l'obligation de s'acquiescer d'une commission interbancaire de retrait, versée à la banque possédant le DAB. C'est pour cette raison que la plupart des banques limitent le nombre de retraits réalisables dans une banque concurrente.

Les retraits dans une même banque sont également limités : à 300 € par semaine pour une carte bleue et à 900 € pour une carte *premier* ou *gold*. À part les frais mensuels correspondant à son contrat bancaire, le client d'une banque ne paiera pas de frais directs liés aux retraits, mais sera limité en volume et par le choix des opérateurs disponibles dans son rayon d'action.

En ce qui concerne les commerçants, ils n'ont pas non plus de coûts directs liés à la collecte du cash. Au contraire, cela leur permet de ne pas utiliser leur terminal de paiement pour des opérations entrantes et sortantes, et leur fait donc économiser quelques dépenses évitables. Si les commerçants peuvent avoir d'autres réserves face aux espèces (vitesse de règlements perçue comme moindre, ou risques associés à la présence de cash dans les locaux), le coût d'utilisation ne constitue donc pas une raison pour eux de repousser le cash.<sup>31</sup>

### *Pour les banques centrales et les monnaies*

Pour les monnaies, au sens des institutions chargées de frapper monnaie, sauf pour les toutes petites pièces (comme celles de 1 ou 2 centimes), le prix de fabrication est nettement inférieur à la valeur faciale. Mais la question des toutes petites pièces est aussi un enjeu politique sensible : comme toutes les mesures relatives

---

<sup>31</sup> Rappelons par ailleurs qu'en vertu de la valeur de cours légal des espèces, tout paiement en espèces doit être accepté, sauf conditions précisées par la loi. Voir la note 19.

au pouvoir d'achat, arrondir les prix à 5 centimes peut sembler une idée « rationnelle » mais risque de soulever une levée de bouclier chez les consommateurs les moins aisés, tout en créant une inflation artificielle.

Quant aux banques centrales chargées d'imprimer et de distribuer la monnaie fiduciaire, elles ont certes des coûts de fabrication mais qui représentent une partie négligeable de la valeur faciale des billets. L'effort de production de la monnaie fiduciaire est ventilé entre les différentes banques centrales, pour en améliorer l'efficacité. Après que chaque banque centrale nationale (BCN) a évalué ses besoins annuels en billet, la Banque centrale européenne (BCE) évalue la quantité totale de nouvelle monnaie à imprimer. Une fois la production réalisée dans une des onze imprimeries européennes hautement sécurisées, la BCE supervise la redistribution par les BCN pour prévenir toute situation de pénurie ou d'excédent dans un pays donné. À cette production en flux tendu s'ajoute la constitution d'un stock de billets, stratégique pour l'euro-système et utilisable dans des circonstances exceptionnelles<sup>32</sup> :

- remplacer les billets impropres à la circulation (en mauvais état) lorsqu'ils remontent vers la banque centrale ;
- faire face à une progression attendue de l'encours en circulation ;
- répondre aux fluctuations saisonnières de la demande ;
- optimiser le transfert des billets entre les succursales des banques centrales.

Chaque pays dispose d'une spécialisation plus ou moins importante dans la production de billets. La France est par exemple spécialisée dans la production du billet de 20 euros. La Banque de France, seule BCN à posséder sa propre papeterie et son imprimerie, a produit 44 % du volume européen des nouveaux billets de 20 euros, dits de la série « Europe ». <sup>33</sup> Ces nouveaux billets, imprimés à Chamalières dans le Puy-de-Dôme, sont plus sécurisés et moins falsifiables que ceux des précédentes séries. Pour un billet de cette catégorie, le coût de production est d'environ 8 centimes d'euros, contre 3 à 4 centimes pour un billet plus « classique ». Notons cependant que la durabilité de ces billets a été améliorée pour renforcer leur durée de vie et réduire le coût global.

---

32 <https://www.ecb.europa.eu/euro/intro/production/html/index.fr.html>  
33 « Voici le nouveau billet de 20 euros », *Les Échos*, 24 novembre 2015.

## Pour les banques

L'existence du cash a un coût important pour les banques privées. En tant que principaux canaux entre les banques centrales et l'économie réelle, elles déploient de nombreuses dépenses pour acheminer le cash de l'imprimerie au portefeuille. Les banques doivent ainsi acheter les billets à leur banque centrale nationale (en l'occurrence à la Banque de France), en financer le stockage (location et sécurisation des entrepôts, assurances dédiées, etc.) et la distribution (embauche de personnel qualifié, sécurisation du transport, frais logistiques, etc.). À cela s'ajoutent les frais liés à la commission interbancaire, s'appliquant lorsque le client d'une banque effectue un retrait dans une autre banque que la sienne, qui s'élevaient à 0,89 euros par opération depuis le 1er janvier 2020 (avant l'augmentation de 56 % décidée par le GIE Cartes Bancaires, ils étaient de 0,57 euros).<sup>34</sup>

L'accumulation de ces différents coûts explique en partie le peu de goût des banques pour le maintien de leur réseau de DAB et pour la préservation de l'argent liquide. Il n'est ainsi pas étonnant de voir que le nombre de DAB a diminué en France, passant de 55.629 fin 2015 à 52.697 fin 2018.<sup>35</sup>

Si le raisonnement des banques est compréhensible en termes financiers, il ne saurait justifier à lui seul de restreindre l'accès aux espèces pour l'ensemble des citoyens. En plus d'engendrer des coûts extra-financiers importants (voir partie 3), la disparition du cash serait une mauvaise nouvelle pour les banques elles-mêmes, qui en seraient sans doute fragilisées.

« Les banques sont menacées à terme sans cash, analyse Thierry Lebeaux. Il s'agit d'une source de confiance qui est un atout pour elles. Si le cash coûte aux banques, c'est parce que les investissements dans les technologies du cash ont été trop faibles ces dernières années. Il est possible de faire du profit sur le cash, mais cela nécessite d'investir dans les infrastructures nécessaires et dans les technologies inhérentes. Toutefois les banques n'ont pas fait cet effort, car elles préfèrent réaliser leurs profits ailleurs. » Notons d'ailleurs que la conjoncture monétaire, liée aux taux d'intérêt négatifs, rogne les autres activités lucratives des banques, augmentant ainsi le coût d'opportunité de l'investissement dans le cash.

Dans ce contexte, elles ne peuvent que se contenter des recettes liées aux frais bancaires, mais ces derniers sont encadrés par la loi et honnis par l'opinion.

---

<sup>34</sup> « Banques : pourquoi le coût des retraits en liquide pourrait augmenter », *Les Échos*, 11 février 2020 : <https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/pourquoi-le-cout-des-retraits-en-liquide-pourrait-augmenter-1171050>

<sup>35</sup> *État des lieux de l'accès du public aux espèces en France métropolitaine*, Banque de France, juin 2019.

### Et pour l'environnement ?

Il ne suffit évidemment pas d'évoquer la question du coût financier représenté par les espèces. La monnaie a également un coût environnemental, souvent pointé du doigt par les promoteurs de solutions de paiement nouvelles. Entre la production, le transport et le recyclage, billets et pièces ne sont pas neutres. Cependant ces coûts ne doivent pas être exagérés.

La BCE a ainsi évalué le coût environnemental de son activité fiduciaire.<sup>36</sup> Lors de la mise en circulation des billets en 2003, elle a souhaité connaître les effets sur l'environnement de l'impression, du stockage et de la sécurisation des différents billets de banque, en prenant en compte toute l'activité (production d'électricité, transport, etc.) de tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement. Elle en avait alors déduit que « la production annuelle de 3 milliards de coupures (toutes valeurs confondues), était équivalente à l'incidence découlant « de la conduite par chaque citoyen européen d'une voiture sur une distance d'un kilomètre ou de l'utilisation d'une ampoule de 60 watts restant allumée pendant douze heures », un coût relativement réduit au regard de l'utilité et de la rapidité de la circulation de la monnaie fiduciaire.

De plus, ce coût devrait être comparé à celui des monnaies électroniques ou aux nouveaux moyens de paiements (Google Pay, Wechat Pay, etc.). Comme pour toutes les technologies liées au numérique, l'idée de paiements entièrement dématérialisés est une illusion : tous les moyens de paiements réclament des infrastructures et des équipements, qui réclament eux-mêmes des matériaux. Sans parler des dépenses d'énergie requises pour stocker les données de paiement.

À notre connaissance, nous ne possédons pas encore d'études précises sur le coût environnemental de ces technologies de paiement (qui réclameraient des calculs complexes, par exemple pour savoir ce que pèsent exactement les activités de paiement dans le coût écologique d'un smartphone ou l'entretien d'un *data center*). Toutefois, si le coût environnemental du cash est calculé à toutes ses étapes, il serait nécessaire de faire de même pour les paiements alternatifs.

---

36 <https://www.ecb.europa.eu/euro/banknotes/environmental/html/index.fr.html>

## 2.4 Le cash, un moyen de paiement obsolète ?

La question de l'obsolescence du cash peut prêter à sourire alors qu'il y a en France chaque année 1,3 milliards de retraits d'espèces dans des DAB. La volonté manifeste des organismes de paiements dématérialisés d'en finir avec le liquide se heurte au comportement des agents et au contexte macro-monnaire.

Publiée en décembre 2020, l'enquête SPACE (voir section 2.2), réalisée par la BCE, fait état des préférences de paiements des consommateurs lors de leur passage en caisse et dans les paiements de particulier à particulier. Il en ressort que les espèces représentent près de 73 % des volumes des moyens de paiement au sein de la zone euro, et 48 % des paiements en valeur. Pour la France ces ratios sont respectivement de 59 % et de 25 % (cartes 1 et 2).

Ces résultats montrent que le cash est un outil utilisé de manière majoritaire dans les paiements, que ce soit dans la zone euro ou plus particulièrement en France. Les populations ont donc une véritable appétence pour ce moyen de paiement. « Les espèces incarnent une forme de liberté, dont les utilisateurs tirent une certaine satisfaction, souligne Nathalie Janson, professeur associé en économie à NEOMA Business School. Il ne sert à rien de forcer à la disparition du cash : c'est aux agents économiques d'en décider et non aux entités commerciales ou aux institutions d'en précipiter la fin ».

La liberté associée au cash le préserve contre l'obsolescence que certains voudraient programmer pour lui. Intraçable, le cash laisse son possesseur totalement libre de l'usage qu'il souhaite en faire, sans possibilité pour un e-commerçant, une banque ou une administration de suivre ses paiements. « La monnaie, c'est la liberté frappée », selon la formule prêtée à Dostoïevski. Cette liberté s'exerce également dans le choix des instruments de paiement : le cash est aujourd'hui la seule monnaie publique existante.

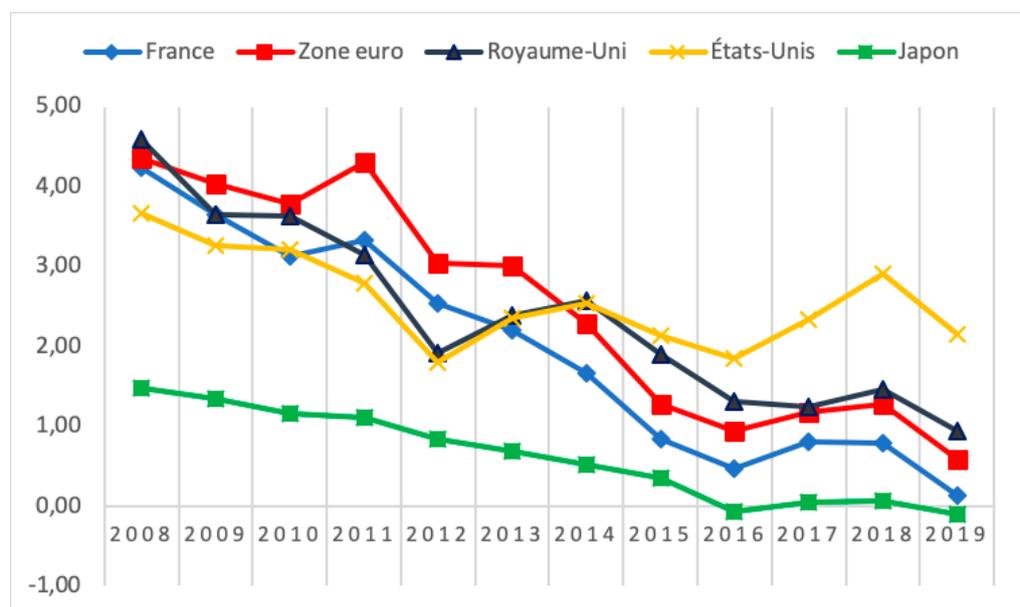
Sans cash, pas de liberté de paiement. Mais c'est également la confiance dans le système bancaire qui risque de s'écrouler. Thierry Lebeaux estime ainsi : « Seules les espèces permettent aux clients des banques de retirer leurs dépôts sur leurs comptes. Et tant que les déposants peuvent retirer leur argent, ils ont confiance dans le système. C'est une garantie de stabilité pour le système financier : sans cash, ils ne peuvent réduire leurs dépôts qu'en dépensant, au risque de réduire leur liquidité, ou en les transférant sur une autre banque – mais si le problème est la confiance dans le système bancaire dans son ensemble, cela n'aide pas. Sans cash, les banques seront fragilisées : la confiance dans les banques s'effritera

sans argent palpable. Sur le volet prudentiel, elles seront également handicapées : s'il n'y a plus de cash en réserve et moins de dépôts, alors la base sur laquelle les banques peuvent prêter sera réduite. »

Le cash apparaît ainsi comme un élément important à la stabilité du système monétaire et financier : la monnaie papier en est une des pierres angulaires.

Le contexte monétaire semble lui aussi indiquer que le cash a de beaux jours devant lui, voire pourrait connaître un nouvel essor. La spirale des taux négatifs dans laquelle nous semblons être durablement enfermés justifie à elle seule l'utilité du cash comme moyen de paiement. Avec une rémunération du temps (représentée par le taux d'intérêt) négative, les placements réalisés à la banque ne sont plus aussi attractifs qu'avant. Les détenteurs de compte ont moins d'incitation à confier leur argent à une banque. Dans la mesure où la BCE facture aux banques commerciales les dépôts dormant à son guichet et excédant un certain niveau, les banques commerciales peuvent répercuter cette action sur leurs clients. C'est ce qu'avait fait la Volksbank Raiffeisen Bank de Munich à la fin de l'année 2019, en décidant de « taxer » à hauteur de 0,5 % les avoirs déposés sur un compte épargne au jour le jour, dès le premier centime (alors que le seuil était précédemment de 100 000 euros).<sup>37</sup>

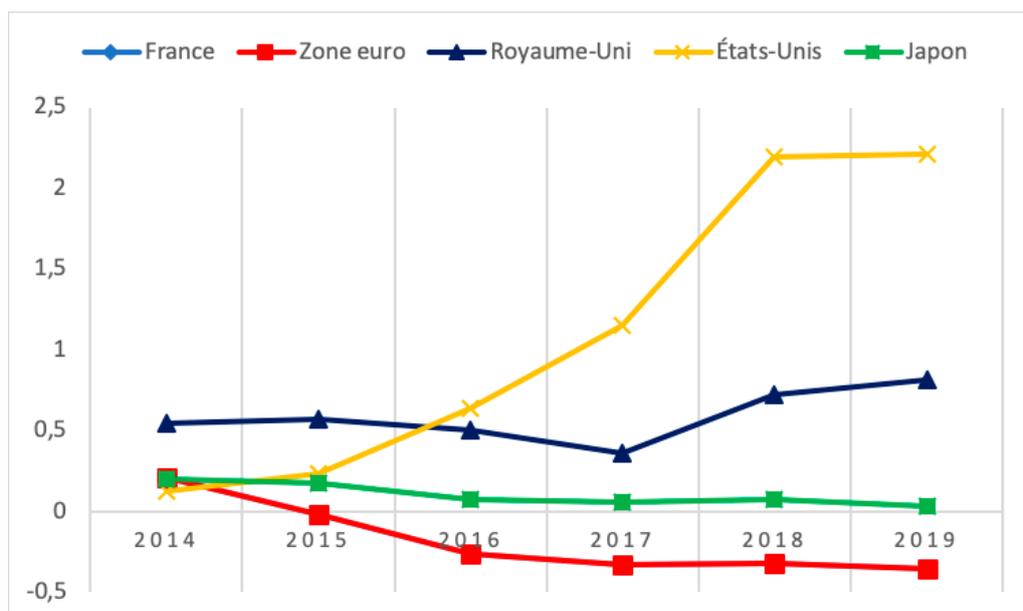
**Figure 5. Taux d'intérêt à long terme par pays (taux moyen annuel en %)**



Source : OCDE. Nota : les taux à long terme sont les taux se référant au rendement des obligations d'État.

<sup>37</sup> « Taux négatifs : une banque allemande taxe les dépôts dès le premier centime d'euro », *Les Échos*, 19 novembre 2019.

**Figure 6. Taux d'intérêt à court terme par pays (taux moyen annuel en %)**



Source : OCDE.

Si ces pratiques se généralisaient, le cash conservé sous le matelas serait alors la meilleure façon, pour des épargnants souhaitant conserver intact leur capital de répondre à cette conjoncture monétaire inédite. Le coût d'opportunité du cash est ainsi fonction inverse du taux d'intérêt pratiqué : lorsqu'il est faible voire négatif, il est très intéressant de conserver du cash avec soi pour ne pas voir son épargne fondre comme neige au soleil.

### Encadré 3 – Le cash et la vitesse de circulation

Outre les taux d'intérêt négatifs, l'autre mystère de notre temps reste l'absence d'inflation. La théorie quantitative de la monnaie, où  $MV = PY$  (le produit de la masse monétaire multiplié par la vitesse de circulation égale celui de la croissance multiplié par l'inflation), règle d'or enseignée à tous les apprentis macro-économistes, dispose que l'inflation est fonction de la quantité de monnaie en circulation : plus M3 augmente, plus les prix augmentent. Or dans ce contexte, comment expliquer que l'inflation soit toujours atone alors que la BCE a déversé plus de 1 300 milliards d'euros dans le système monétaire européen ?

Cette non-réponse au niveau des prix demeure un mystère. En cas de redémarrage brusque et soudain de l'inflation, il ne faudrait surtout pas que celle-ci se retrouve hors de contrôle. La BCE se retrouverait alors démunie pour éteindre un incendie dont elle ignore l'origine.

Or on sait que la vitesse de circulation (V) est une composante importante de l'inflation. Il peut donc être utile de conserver des éléments favorisant son ralentissement, ne serait-ce que pour répondre à l'objectif statutaire de la BCE, qui est de viser une cible d'inflation à 2 %. Or comme l'explique Christian de Boissieu, en se référant aux travaux de l'économiste suédois Knut Wicksell, « il y a des limites physiques à la hausse de la vitesse dans une *cash economy* ». Maintenir une partie de cash dans une économie pourrait donc être un moyen de contrôler l'inflation en faisant en sorte qu'une partie des encours ne circulent pas à une vitesse tendant vers l'infini.

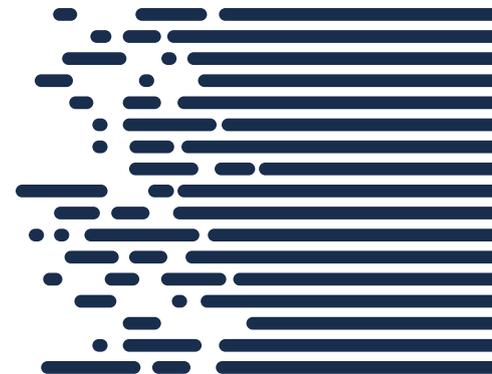
Une question s'impose naturellement quand on examine l'idée d'une possible obsolescence des espèces : pourquoi des initiatives privées visant à remplacer le cash n'ont-elles pas été largement adoptées ? Des tentatives d'alternatives n'ont cessé de fleurir ces dernières années, comme le portefeuille électronique Moneo. Bien qu'elles se soient efforcées de reprendre la fluidité et la simplicité du cash, ces initiatives n'ont pas connu le succès escompté malgré un marketing insistant et le large réseau de commerçants partenaires. La monnaie n'est peut-être qu'un « voile jeté sur les échanges » comme le disait Say<sup>38</sup>, ou « un moyen de recouvrir les marchandises, un élément

---

<sup>38</sup> *Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se composent les richesses*, 1803.

donnant vie aux échanges commerciaux et contribuent à leur développement » comme l'affirmait Boisguilbert<sup>39</sup>. Elle demeure en tout cas un élément essentiel du commerce physique, en matérialisant concrètement l'échange entre deux personnes. L'importance de la représentation psychologique des échanges physiques, grâce à une monnaie palpable, est sans aucun doute la raison pour laquelle les agents n'ont jamais voulu totalement embrasser les alternatives concurrentes.

À moins qu'il ne s'agisse d'une nouvelle démonstration de la loi de Gresham qui dispose que « la mauvaise monnaie chasse la bonne », c'est-à-dire que dans un pays où deux monnaies circulent, celle que la population tient pour bonne est thésaurisée tandis que l'autre est utilisée pour les échanges quotidiens. Le cash, qui serait alors la « mauvaise monnaie » pour certains, qui souhaiteraient la voir disparaître, disposerait ainsi d'un pouvoir de résilience intrinsèque la faisant survivre à toutes les alternatives concurrentielles.



---

<sup>39</sup> *Dissertation sur la nature des richesses, de l'argent et des tributs : où l'on découvre la fausse idée qui règne dans le monde à l'égard de ces trois articles*, 1707.



## Troisième partie. Le cash : un outil à préserver

### 3.1 Cash et crises : une résilience inégalée

Le cash, en tant que moyen de paiement, présente des caractéristiques souvent sous-estimées. Par sa matérialité et le fait qu'il ne dépende pas de systèmes électroniques, le cash présente un moyen de continuer l'activité économique quel que soit le contexte économique, politique ou climatique. Lors des intempéries ayant frappé l'arrière-pays niçois en septembre 2020, l'argent liquide a soutenu le commerce local et permis aux sinistrés sur place de pouvoir subvenir à leurs besoins primaires. La crue de la Vésubie ayant mis à terre le réseau électrique local, il était impossible de procéder alors à des paiements à l'aide de moyens de paiements électroniques ou numériques. La carte bancaire n'était d'aucune utilité aux personnes touchées pour se vêtir, se nourrir et se loger en urgence. Face à cette catastrophe naturelle, c'est l'implantation de cabines distribuant des billets qui a assuré la continuité de l'activité locale. Le cash est ainsi un outil monétaire au service de la résilience de notre économie.

Le cas niçois n'est pas un exemple isolé. Le rôle du cash comme dernier recours assurant la continuité d'une activité a également été observé en Nouvelle-Zélande au moment du tremblement de terre de Christchurch en février 2011 ou à Saint-Barthélemy après le passage de l'ouragan Irma en septembre 2017. Vouloir supprimer le cash reviendrait non seulement à nier ce rôle de sauvetage en premier ressort de l'économie locale, mais également à priver les futures victimes de sinistres naturels de moyens d'accéder aux biens de première nécessité. Une gageure alors que les experts climatiques annoncent une augmentation des épisodes de cette nature.

Le cash est ce qui reste quand tout le reste est par terre. Une leçon à retenir et à répéter aux apôtres des moyens de paiement 100 % électroniques. Se passer du cash, ce serait donc accepter d'être vulnérables non seulement aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles, mais également aux risques technologiques (bug, cyberattaque, etc.) ou simplement techniques (panne de courant) et se priver de la meilleure réponse face à des situations critiques de ce genre.

Dans les contextes de crise économique, le cash est également un outil résilient. Le motif de transaction de la monnaie, cher à Keynes, est particulièrement observable en temps de crise. Chaque récession est accompagnée d'un mouvement de sympathie en faveur du cash. Que ce soit en 2000, en 2008 ou pendant la crise du COVID, le cash a chaque fois joué le rôle de valeur refuge, sa tangibilité étant un gage de confiance. La faiblesse des indicateurs économiques leur faisant craindre un important retournement de conjoncture, les agents économiques, dans un élan de rationalité, manifestent une préférence pour le cash pour assurer leurs échanges. En plaçant leur confiance dans la monnaie physique, ils en font une valeur refuge échappant aux aléas monétaires scripturaux. « La monnaie physique ne se dévaluant pas, même lors d'une banqueroute, les agents y accordent une grande confiance, en faisant un outil de paiement fiable et sûr », souligne Michel Tresch, président France du transporteur de fonds Loomis.

En période de crise économique, les agents ont peur de voir leur épargne annulée ou perdue à cause de mécanismes monétaires et financiers dont ils ignorent le fonctionnement et les caractéristiques. Comme le souligne Christian de Boissieu, professeur à l'Université Paris Panthéon Sorbonne : « Toute crise amène le retour du cash (*fly to liquidity* et *fly to quality*). Lorsque la conjoncture économique s'inverse, les citoyens placent leur confiance monétaire dans les espèces et non dans des placements bancaires. »

Rappelons d'ailleurs, à toutes fins utiles, que les comptes ne sont garantis par la BCE qu'à hauteur de 100 000 euros en cas de défaillance bancaire, faisant ainsi planer la possibilité que tout surplus de monnaie scriptural puisse au fond être tout simplement annulé, ce qui n'est pas le cas du cash. Il n'est dès lors pas surprenant, en raison de notre aversion naturelle au risque, que de nombreux individus choisissent d'adopter le cash pour ses fonctions de transaction et de précaution.

### 3.2 L'accès au cash : élément d'attractivité et enjeu d'égalité territoriale

La disponibilité du cash peut constituer un facteur d'attractivité territorial pour certaines petites communes. Bien entendu pas au titre de la théorie des capacités, conceptualisée par le Prix Nobel d'économie 1998 Amartya Sen, qui avance que la décision d'installation est multifactorielle et motivée par l'accès au logement, à l'éducation, aux transports à l'emploi et aux loisirs. Un distributeur à billets (DAB) n'est bien entendu pas aussi essentiel que les infrastructures citées, et notamment que la présence de THD, facteur désormais crucial dans les décisions d'installation. L'accès au liquide constitue néanmoins un important facteur de vitalité commerciale qui nourrit lui-même l'attractivité d'un bourg ou d'un village. « Un village qui perd un DAB perd une partie de son attractivité relative par rapport aux villages périphériques », souligne Pierre Gimel, vice-président en charge des finances du département de l'Isère.

La maintenance de ces outils étant coûteuse, de nombreuses banques se désengagent de leur gestion et les retirent de certains territoires. Ce retrait n'a rien d'anecdotique pour les communes concernées, qui perdent ainsi un atout précieux pour attirer les consommateurs vers les commerces adjacents. La boulangerie de la ville vidée, la boucherie ou le cordonnier perdront alors une clientèle importante qui ira plutôt accomplir ses achats dans une autre commune, munie d'un distributeur à espèces. Les DAB jouent un rôle d'aimant et de dynamisation du commerce de proximité. Leur disparition et la fin précipitée du cash assècheraient assurément l'activité commerciale des communes de petite et moyenne taille en profitant actuellement.

Cet attachement des petites communes à l'accès aux espèces est un des enseignements majeurs de la récente enquête IFOP- USP Valeurs, menée auprès de 510 maires de communes comprenant entre 1 000 et 10 000 habitants.<sup>40</sup> Pour 94 % des maires interrogés,

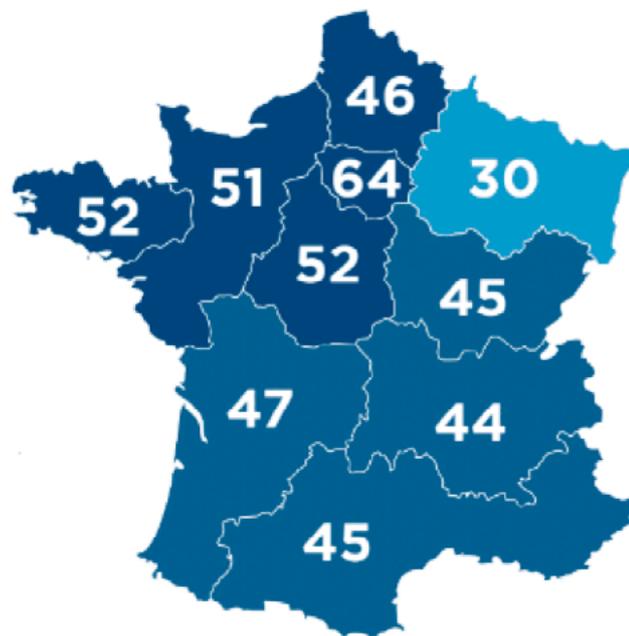
---

<sup>40</sup> Enquête IFOP-USP Valeurs, avril 2020 : <http://www.usp-valeurs.org/enquete-ifop-usp-valeurs-sur-lacces-aux-especes-dans-les-communes-de-1-000-a-10-000-habitants/>

un mauvais accès aux espèces fragilise l'activité économique et le lien social. Par ailleurs, les élus pointent du doigt le double risque de fracture entraîné par une raréfaction des sources de cash : fracture géographique entre des territoires où on a facilement accès au cash et d'autres où il faut prendre sa voiture pour en trouver ; mais aussi fracture technologique pour les précaires non équipés pour accéder aux solutions de paiement alternatives ou pour les seniors, qui utilisent plus facilement le cash.

Si le réseau des DAB demeure satisfaisant selon la Banque de France, force est de constater une tendance à la baisse : 3000 DAB ont disparu en 3 ans. Il existe déjà une inégalité géographique dans l'accès à cet équipement puisque 46 % des communes françaises sont dépourvues de DAB ou de GAB, un chiffre qui atteint 70 % pour les communes de moins de 2000 habitants. Le phénomène n'est d'ailleurs pas limité aux communes rurales, puisque 58 % des agglomérations de 10 000 à 50 000 habitants ne sont pas équipées en distributeurs (64 % en Île-de-France).<sup>41</sup> Plus de 360 000 personnes résident à plus de 30 minutes d'un DAB.

**Figure 7. Communes sans DAB par région française (en %)**



Source. IFOP-USP Valeurs

41 Enquête IFOP-USP Valeurs citée *supra*.

Face à cette situation, une proposition de loi visant à lutter contre la désertification bancaire dans les territoires a d'ailleurs été déposée au Sénat en septembre.<sup>42</sup> Ce texte prévoit notamment qu'aucun village ou bourg ne puisse se situer à moins de 10 kilomètres d'un DAB. Cette loi est à l'Assemblée Nationale depuis novembre 2018 où elle attend encore sa première lecture.

Autre signe de la réalité de la demande d'accès aux espèces par les citoyens, malgré la réduction du nombre des distributeurs, certains transporteurs de fonds<sup>43</sup> sont venus remplir le vide laissé par le désengagement des acteurs bancaires, en diversifiant ainsi leur activité. On voit ainsi certaines communes investir dans le maintien de DAB gérés par les transporteurs de fonds. Ces derniers investissent également dans des solutions technologiques, pour faciliter l'accès au cash. On peut par exemple citer l'exemple de l'application Sonect, sorte de DAB virtuel développé par Loomis : le principe de cette plateforme est de mettre en relation un client souhaitant retirer du cash et les commerçants proches à même de lui en fournir. À l'inverse du cash back, une telle solution permet un retrait sans achat et sans impact sur le stock de cash du commerçant, qui touche de plus une commission.

La volonté de faire disparaître les espèces va contre la volonté des citoyens et des élus, et la raréfaction de l'accès au cash pose le risque de faire naître de nouvelles fractures territoriales, alors même que la France peine à résorber la fracture numérique et que de nombreux citoyens ont déjà le sentiment de vivre dans un pays à deux vitesses.

### 3.3 Un facteur d'inclusion sociale

À la question de l'inclusion territoriale répond celle de l'inclusion sociale. De fait, par leur gratuité, leur simplicité d'usage et leur disponibilité générale, les espèces jouent un rôle majeur pour plusieurs catégories de la population. C'est particulièrement vrai pour les personnes les plus fragiles, que cette fragilité soit technologique (réticences face aux nouveaux types de paiement ; difficultés à utiliser les solutions technologiques) ou économico-sociale (faibles revenus ; personnes non-bancarisées ; etc.).

Même si les résultats de l'enquête SPACE montrent que les différences culturelles entre pays sont nettement plus clivantes dans le rapport au cash que les aspects sociologiques, ces derniers ne sont pas à

---

42 Proposition de loi visant à lutter contre la désertification bancaire dans les territoires ruraux (PPL 17-730) : <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl17-730.html>

43 C'est par exemple le cas de la commune de Millery, dans le département du Rhône : <https://mairie-millery.fr/-Distributeur-de-billets-187-.html>

négliger. Il ressort ainsi clairement des données récoltées dans le cadre de SPACE que l'appétence pour les paiements en espèces croît avec la tranche d'âge.<sup>44</sup> Cette tendance des seniors à privilégier le cash est également soulignée par les témoignages des maires de petites communes, qui sont 86 % à juger les espèces essentielles pour les plus âgés et 84 % à les juger cruciales pour les personnes en situation de précarité.<sup>45</sup>

Ces précaires ne sont pas uniquement les personnes à faible revenu, qui utilisent davantage les espèces et y trouvent souvent une façon très concrète de mesurer leur budget. Ce sont également les personnes privées de cartes bancaires ou même sans comptes bancaires. En France, pays particulièrement bien placé en termes d'inclusion bancaire, on compte toutefois 3,3 millions de personnes dépourvues de carte bancaire soit 5 % de la population.<sup>46</sup> Il s'agit notamment des personnes majeures bénéficiant de mesures de protection juridique (curatelle, tutelle). Pour rappel, ces dernières ne peuvent posséder une carte sans autorisation expresse d'un juge et retirent généralement leur argent en espèces au guichet de leur banque (ce qui pose par ailleurs la question de l'accès à ce service, face à la diminution croissante du nombre d'agences bancaires). Sont également concernées par cette absence de compte ou de carte les mineurs non accompagnés, les demandeurs d'asile ou encore les sans-abris.

Il y a plus de 300 000 SDF dans notre pays, qui dépendent directement de la générosité d'autrui. S'il est essentiel que les pouvoirs publics fassent tout ce qui est possible pour remédier à leur situation de manière pérenne, il ne faut pas non plus supprimer leur seul moyen de survivre, en supprimant les espèces. Sauf à équiper toute cette population en terminaux de paiement électronique, la suppression du cash serait une tragédie pour les personnes privées de ressources.

La pandémie a montré de façon très concrète, en France et ailleurs, ce qu'un monde sans espèces pouvait signifier pour ces populations fragiles, avec un certain nombre de refus de paiements en espèces. Ces refus ont été une réalité dans la zone euro (comme l'a montré l'enquête Impact) mais également au Royaume-Uni.<sup>47</sup> On pourra certes dire que les populations particulièrement dépendantes envers le cash forment une minorité, mais ce n'est pas une raison pour ignorer les problèmes d'inclusion que poserait une disparition du liquide.

---

44 De manière contraire, et assez logique, les seniors utilisent moins la carte que les autres tranches d'âge. Voir l'enquête SPACE, pp. 26-27.

45 Enquête IFOP-USP Valeurs citée *supra*.

46 « Commerce. Sans carte, les plus vulnérables bloqués en caisse », *Ouest France*, 19 avril 2020.

47 « 'You can't pay cash here' : how our newly cashless society harms the most vulnerable », *The Guardian*, 24 juin 2020.

En France, l'importance de cette dimension inclusive des espèces a d'ailleurs été soulignée par le Défenseur des droits, Claire Hédon, suite aux refus d'acceptation de certains paiements en liquide dans le contexte de la crise sanitaire : « de telles pratiques ont pour effet de désavantager les majeurs protégés ainsi que les personnes en situation de précarité sociale ou économique qui ne disposent pas d'un compte bancaire, en les privant des produits de première nécessité. »<sup>48</sup>

### 3.4 Espèces et liberté

La monnaie physique est également un outil garantissant la liberté de chaque individu. Contrairement à d'autres moyens de paiements, le cash n'est pas traçable, il échappe à tout contrôle et tout suivi par une entité bancaire ou par la puissance publique. En permettant à chaque agent d'échanger et de disposer de son revenu et de son épargne à sa guise, le cash constitue ainsi un réel espace de liberté dans une société numérisée où la surveillance est potentiellement omniprésente. À l'heure où les rues sont quadrillées de caméras, le liquide nourrit des échanges économiques passant plus facilement sous les radars – que ce soit celui de l'État ou d'acteurs économiques avides de données.

Dans la théorie keynésienne, l'existence de la monnaie est le préalable à toute évaluation économique. La notion d'arbitrage entre consommation et investissement est à la base de la liberté du choix de chaque agent, pouvant placer le fruit de son travail là où il le souhaite. Cette liberté est inhérente au cash, qui existe comme un outil permettant à son détenteur d'allouer ses réserves de monnaie sans avoir à rendre de comptes. Le cash constitue ainsi un espace de liberté face à ceux qui seraient tentés de le restreindre.

Face aux États, tout d'abord. Une suppression du cash permettrait à ce dernier de surveiller et de contrôler tous les mouvements commerciaux se tenant dans le pays. Sous couvert de vouloir lutter contre les différents trafics et l'économie souterraine qui échappent à son contrôle fiscal, certains États souhaitent en réalité restreindre cet espace de liberté pour resserrer l'étau de sa surveillance et assouvir leur appétit de contrôle. Rappelons-nous notamment que lors des grandes manifestations qui ont secoué Hong-Kong, les militants pro-démocratie prenaient le soin de payer leurs tickets de métro en liquide pour échapper à tout traçage de la part du pouvoir autoritaire et ainsi participer librement à leurs manifestations.

---

48 <https://defenseurdesdroits.fr/fr/a-la-une/2020/04/refus-du-paiement-en-especes-en-raison-du-covid19-le-defenseur-des-droits-rappelle>

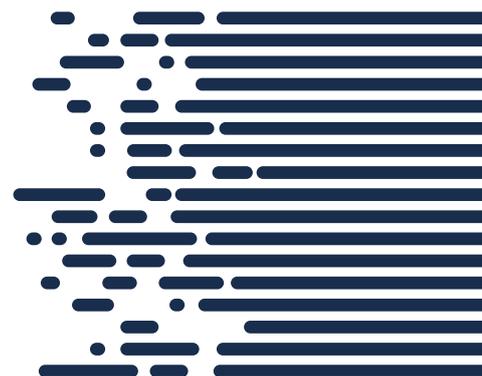
Derrière la logique du contrôle économique et fiscal pourrait donc se cacher un dangereux contrôle social et politique qui finirait d'enfermer les populations dans une matrice de surveillance totale. Si la volonté de surveillance ne surprend pas dans un régime autoritaire comme la Chine, cette tentation n'est pas l'apanage des seules dictatures.

Face aux banques, ensuite. La suppression du cash est en effet un combat que la plupart d'entre elles mène de manière virulente. Cela peut sembler paradoxal, quand on sait le facteur de confiance envers le système bancaire que représente la possibilité de retirer ses dépôts, mais les banques sont globalement favorables à un basculement intégral des paiements vers des outils électroniques. Outre l'intérêt financier que les établissements bancaires trouveraient à une disparition du cash (notamment avec la disparition des coûts liés au réseau de DAB), les banques ont tout intérêt à connaître avec exactitude les préférences de consommation et les comportements d'épargne de leurs clients. Le cash, par sa capacité à échapper à la surveillance, crée une opacité qui peut leur sembler dommageable.

Face aux grandes entreprises du numérique, enfin. Certaines entreprises digitales comme Facebook, Google, Twitter, WeChat ou TikTok, dont le modèle économique repose quasi exclusivement sur leur capacité à exposer leurs usagers à des publicités ciblées, verraient la disparition du cash d'un bon œil. Tous les achats réalisés en espèce échappant mécaniquement à leurs fichiers et à la constitution de profils de préférences, ils perdent ainsi en efficacité commerciale. Le cash est ainsi un outil qui affaiblit leur potentiel de croissance. Il n'est donc pas étonnant de voir que certains de ces acteurs ambitionnent de créer de nouvelles monnaies électroniques. C'est le cas notamment du Libra (désormais nommé Diem, depuis décembre 2020) initié par Facebook, qui permettra une traçabilité parfaite et continue des achats de ses membres, moyen ultime pour réunir les dernières informations manquantes sur leur profil de consommateur. Le cash est donc là encore un espace de liberté qui permet à chacun de ses détenteurs d'échapper aux entreprises du Big Data et de ne pas alimenter la grande machine à enregistrer nos habitudes de consommation.

Enfin, au-delà de la simple liberté d'échapper à la surveillance et de protéger sa vie privée, les espèces méritent d'être préservées comme instrument de choix. Certains individus n'auront peut-être aucun problème à disposer de services gratuits en échange de l'accès à leurs données (comportement d'achats, etc.). Mais il est essentiel de permettre à chacun de décider du type de paiement qu'il veut employer. Encore une fois, il serait aberrant de vouloir opposer les

espèces aux paiements numériques : il ne s'agit pas de résister à toute force à de nouveaux types de paiement qui répondent à une demande. Cependant, il serait tout aussi aberrant de forcer une disparition des espèces, qui sont plébiscitées par les citoyens et qui constituent pour eux un outil de choix, de liberté, complémentaire avec les nouvelles solutions technologiques.





## Conclusion

L'année 2020 a été marquée par un fort recul, que l'on espère temporaire, de nos libertés les plus fondamentales. Pour lutter contre la pandémie de Covid 19, notre circulation a été entravée, l'activité a été réduite et les citoyens soumis à des niveaux de contrôle inédits. L'impératif sanitaire justifiait sans doute en partie ce recul conjoncturel, mais ce dernier doit nous alerter sur la fragilité de ces libertés que nous considérons pourtant si facilement comme acquises.

Le cash fait lui aussi partie de ces acquis fragiles, dont nous n'apprécions pas nécessairement toute la valeur. Même si les espèces opposent une belle vitalité à ceux qui proclament ou appellent de leurs vœux l'avènement d'une société *cashless*, il importe de rappeler les caractéristiques essentielles qui font du liquide un outil sans équivalent.

Le cash est synonyme de résilience. Comme chaque catastrophe naturelle majeure le prouve, comme l'ont encore prouvé les intempéries qui ont ravagé la vallée de la Vésuvie, les espèces sont indispensables en temps de crise : quand tout un réseau électrique rend hors de service les autres solutions de paiement, les espèces

prennent le relai. Cet argument ne se limite d'ailleurs pas aux événements naturels : dans un monde où les attaques cyber sont une réalité, préserver un niveau minimal de cash est une nécessité.

Le cash est synonyme d'inclusion. Les espèces ne réclament aucun équipement spécifique pour les utilisateurs, elles sont gratuites du point de vue des particuliers, faciles à manier, acceptées partout en tant que cours légal et utilisables par toutes les catégories de la population. Pour les plus fragiles, comme les majeurs protégés, les sans-abri ou les migrants, le cash est le seul moyen de paiement disponible. De plus, dans un pays qui se vit déjà comme fracturé, il est nécessaire de continuer à garantir un accès facile aux espèces à travers tout notre territoire.

Le cash est synonyme de liberté. Dans une époque où chaque citoyen est tracé, chaque consommateur profilé, les espèces offrent la possibilité, tout à fait légitime au demeurant, de disposer du fruit de son travail ou de son épargne à sa guise, sans être soumis à des regards extérieurs. Face à la multiplication des moyens de paiements digitaux, pièces et billets préservent la liberté de payer sans avoir à rendre de comptes à qui que ce soit. Vouloir préserver le cash, ce n'est pas nier le rôle ou l'utilité des nouvelles solutions de paiement : c'est offrir à chaque citoyen une liberté de choix dans son moyen de paiement, et lui permettre de préserver, s'il le souhaite, un espace privé.

Fondamentalement, face aux monnaies privées, les espèces sont un outil au service de l'intérêt général et de la liberté individuelle. Comme toutes les libertés, celle que nous permet le cash est fragile. Sachons nous en servir et la protéger.





## Sources

- Sources institutionnelles

### **Banque Centrale Européenne**

*Report on a digital euro*, octobre 2020

[https://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/Report\\_on\\_a\\_digital\\_euro~4d7268b458.en.pdf](https://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/Report_on_a_digital_euro~4d7268b458.en.pdf)

*Study on the use of cash by households in the euro Area (SUCH)*, novembre 2017

Henk ESSELINK et Lola HERNÁNDEZ, « *The use of cash by households in the euro area* », *Occasional Paper Series*, n° 201, novembre 2017  
<https://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/scpops/ecb.op201.en.pdf>

*Study on the payment attitudes of consumers in the euro area (SPACE)*, décembre 2020

<https://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/ecb.spacereport202012~bb2038bbb6.en.pdf?05ce2c97d994fbcf1c93213ca04347dd>

## Banque de France

« Les espèces, malgré leur repli, restent le moyen de paiement privilégié des Français », *Bulletin de la Banque de France*, n° 232/4, novembre/décembre 2020

<https://publications.banque-france.fr/les-especes-malgre-leur-repli-restent-le-moyen-de-paiement-privilegie-des-francais>

*État des lieux de l'accès du public aux espèces en France métropolitaine*, Banque de France, juin 2019

## Banque centrale de Suède (Sveriges Riksbank)

*Payments in Sweden 2020*

<https://www.riksbank.se/en-gb/payments--cash/payments-in-sweden/>

- **Articles et ouvrages**

Nikolaus BARTZSCH, Friedrich SCHNEIDER, Matthias UHL, *Cash Use in Germany. Macroeconomic estimates of the extent of illicit cash use in Germany*, juillet 2019, consultable en ligne sur le site de la Deutsche Bundesbank :

<https://www.bundesbank.de/en/publications/reports/studies/cash-use-in-germany-814448>

Morten BECH, Umar FARUQUI, Frederik OUGAARD, Cristina PICILLO, « Payments are a-changin' but cash still rules », *BIS Quarterly Review*, Mars 2018, pp. 67-80.

Santiago CARBO-VALVERDE et Francisco RODRIGUEZ-FERNANDEZ, *Fraud in electronic payments : taxonomy, estimation, and projections*, avril 2020, consultable en ligne sur le site de l'International Security Ligue :

[https://www.security-ligue.org/fileadmin/user\\_upload/FraudStudyApril\\_2020.pdf](https://www.security-ligue.org/fileadmin/user_upload/FraudStudyApril_2020.pdf)

Ursula DALINGHAUS, *Keeping Cash. Assessing the Arguments about Cash and Crime*, octobre 2019, consultable sur le site de l'International Currency Association :

<https://currencyassociation.org/article/keeping-cash/>

Kenneth ROGOFF, *The Curse of Cash*, Princeton, Princeton University Press, 2016.

- **Autres**

Enquête USP Valeurs – Ifop sur l'accès aux espèces dans les communes de 1000 à 10000 habitants

<http://www.usp-valeurs.org/enquete-ifop-usp-valeurs-sur-lacces-aux-especes-dans-les-communes-de-1-000-a-10-000-habitants/>

*World Cash Report 2018, G4S*

<https://www.g4scashreport.com/-/media/g4s/cash-report/files/2018-world-cash-report---english.ashx?la=en&hash=0F3BECD46B4820D7FA32112E99252AAB>

- **Presse et médias**

*Les articles consacrés à la question de la possible disparition des espèces étant particulièrement nombreux, la liste ci-dessous ne prétend à aucune forme d'exhaustivité.*

Marion LABOURE, « La fin du cash ? Non, de la carte bancaire ! », *Les Échos*, 30 janvier 2020

Marc SCHWARTZ, « Non, le cash n'est pas mort et il se porte même très bien ! », *Les Échos*, 15 septembre 2020

« Comment les banques centrales préparent la fin du cash et l'avènement des devises 2.0 », *Les Échos*, 8 septembre 2020

« Commerce. Sans carte, les plus vulnérables bloqués en caisse », *Ouest France*, 19 avril 2020.

« Dreams of a cashless society », *The Economist*, 3 mai 2001

« En Suède, la résistance grandit contre la société sans cash », *Les Échos*, 13 juillet 2020

« Rich Countries must start planning for a cashless future », *The Economist*, 1er août 2019

« Sweden's World Record in Cashlessness Reveals Hidden Risks », *Bloomberg*, 12 septembre 2020

« 'You can't pay cash here' : how our newly cashless society harm the vulnerable », *The Guardian*, 24 juin 2020